

# L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR-SUR-MER



12 JUN 2016 - 30<sup>ÈME</sup> EDITION DES FOULÉES DU GOIS



Juillet - Décembre 2016 - Numéro 143

Belvérites, Belvéritins,

**T**out d'abord, je tiens à souligner la très belle réussite des 30<sup>èmes</sup> Foulées du Gois. Cette manifestation sportive populaire, avec en clôture de journée la course professionnelle contre la marée montante dite «Course des As», démontre tout l'engouement des sportifs de tous niveaux et de leurs familles. Cet évènement attire plus de 10.000 personnes avec plus de 2.000 participants aux différentes courses.

Je félicite le Président des Amis du Gois, M. Jo CESBRON, son bureau et tous les bénévoles qui travaillent tout au long de l'année à la préparation de cette compétition sportive et qui permettent la mise en valeur d'un site unique et exceptionnel de notre commune : Le Passage du Gois. Grâce à cet évènement, le site du Gois a une renommée nationale et internationale. Bravo à toute l'équipe organisatrice !

Un point sur les dossiers en cours sur notre commune :

- Le Plan Local d'Urbanisme en cours va réglementer l'urbanisation pour la décennie à venir. Une présentation du zonage au public aura lieu le mercredi 20 juillet 2016 à 19h à la salle polyvalente. Je vous invite à venir nombreux à cette réunion.

- La première tranche des travaux pour le réaménagement des locaux administratifs BENETEAU va débuter à l'automne prochain, le dossier ayant pris du retard suite aux autorisations administratives nécessaires.

- Différents travaux sont également prévus dans les bâtiments communaux pendant la pause estivale de la plupart des activités associatives et scolaires : la réfection de la toiture du restaurant scolaire, quelques aménagements à l'école du Gois et le changement des ouvertures dans les locaux du secours catholique.

De nombreuses plaintes et courriers reçus en mairie, depuis le début de l'année, m'étant parvenus pour des vitesses excessives dans les rues de la ville, une opération de sensibilisation sera menée cet été.

Pour conclure, comme chaque année, nous organisons des manifestations festives : les marchés nocturnes des 14 juillet et 15 août, avec concerts et feux d'artifices, les 4 concerts de l'été dans l'église St Philbert, le concours de peinture du 15 août, un spectacle de clôture de la saison estivale le 27 août sous les halles et le forum des associations le 10 septembre. Sans oublier à l'automne, la foire St Michel, organisée par l'Association des Commerçants et Artisans Belvéritins, qui sera ouverte aux artisans du Pays du Gois.

Comme vous le voyez, la saison sera riche en animations, je vous souhaite à tous un bel et agréable été dans notre cité belvéritine.



Le Maire  
Jean-Yves BILLON



Vie  
du conseil



Vie  
municipale



Vie en  
développement



Vie  
associative



Vie  
pratique



Vie  
ludique

## Conseil Municipal Séance du lundi 9 novembre 2015

**Présents** : MM. BILLON Jean-Yves, M. TESSON Denis, MME MANDIN Monique, M. ANDRÉ Peter, MME KARPOFF Béatrice, M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, MM. BÉHAR Nicolas, CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.

**Absente excusée** : MME TENDRON Maëlle

**Absents** ayant donné pouvoir : MME BATARD Martine à M. ANDRE Peter, M. SANCHEZ Michel à M. BILLON Jean-Yves

Intervention de Monsieur BOURY «ERDF» pour présenter le nouveau compteur LINKY (présenté dans l'Aluette N°142)

### 94/2015 – Cession de la parcelle AD n°165

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°77/2015 en date du 24 août 2015, il a été décidé de céder une partie de la parcelle cadastrée section AD n°129 pour une superficie de 5.614 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment de 698 m<sup>2</sup>, pour un montant de 120.000 € HT à Monsieur CHAIGNEAU pour les besoins de son entreprise.

Suite à la division cadastrale et à l'établissement du document d'arpentage, il s'avère que la superficie réellement cédée est portée à 5.697 m<sup>2</sup>.

Il convient de plus d'insérer une clause de substitution dans la délibération, permettant à la commune de Beauvoir sur Mer de céder ladite parcelle à TP CHAIGNEAU ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n°77/2015

- décide de céder la parcelle cadastrée section AD n°165 pour une superficie de 5.697 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment de 698 m<sup>2</sup>, pour un montant de 120.000 € HT à TP CHAIGNEAU ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer

VOTE : OUI : 20 NON : 3  
ABSTENTION : 3

### 95/2015 – Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par délibération n°86/2012 en date du 3 Décembre 2012.

L'article R.123-1 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Selon l'article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan

Local d'Urbanisme.

Les travaux d'élaboration du PLU animés par le cabinet A+B ont démarré en juillet 2014 et ont comporté à ce jour l'établissement d'un diagnostic territorial et l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tenant compte des objectifs et enjeux issus de la phase diagnostic.

Ce document, dont le contenu intégral est annexé, constitue tout à la fois le projet de développement urbain pour la prochaine décennie et l'architecture générale du futur PLU dans ses composantes classiques que sont le Plan de zonage et le Règlement d'urbanisme.

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par le PADD de Beauvoir sur Mer sont définies en 3 axes principaux :

#### 1- Conforter Beauvoir sur Mer en tant que polarité structurante entre Challans et Noirmoutier

##### a. Soutenir un développement maîtrisé et équilibré de l'habitat

- Objectif de production de 60 à 65 logements par an
- Objectif d'approcher les 5.000 habitants à l'horizon 2025
- Proposer une offre complémentaire en logements par des extensions urbaines limitées et maîtrisées en continuité directe du bourg sur les secteurs suivants :
  1. Rue de l'Estran
  2. De part et d'autre du Chemin des Vergettes
  3. Entre l'Avenue des Moulins et la Route de la Roche
  4. Au nord de la Route de la Roche sur environ 1 ha
  5. Vers le Chemin de St Louis, au nord de la coulée verte

##### b. Poursuivre le renforcement du potentiel économique et touristique du territoire

- Créer les conditions d'un renforcement du tissu économique local, dans une logique de proximité habitat-emploi-services
  1. Extension de la zone d'activité du Clos St Antoine au sud, et au nord de l'ancienne usine BENETEAU

2. Maintien des activités économiques existantes sur la Route de Nantes et la Route des Sables

3. Volonté de soutenir les commerces et services au cœur du bourg

4. Volonté de préserver la diversité commerciale dans l'agglomération

5. Maintien des possibilités de développement de la ZACOM sur la Route de la Roche

- Encadrer, soutenir et diversifier les initiatives de valorisation touristique

1. Ménager des possibilités de terrains de camping au nord de la coulée verte

2. Soutenir les projets de valorisation des grands sites d'attrait touristique

(Passage du Gois, Port du Bec, marais...)

- Maintenir les conditions de subsistance et de développement des activités agricoles et aquacoles

1. Par la réduction de la consommation d'espaces naturels

2. Par la préservation de la qualité de la ressource

3. Par la garantie de l'accès aux espaces maritime

c. Conforter le bon niveau d'équipements et de services de Beauvoir sur Mer

- Conserver des disponibilités foncières pour des éventuels besoins futurs (parc du Cornoir, Complexe sportif, conserver des possibilités d'extension des unités de traitement des eaux usées, valoriser l'accès aux communications numériques pour les habitants...)

**2- Assurer et favoriser un développement qualitatif et convivial**

a. Assurer des formes d'urbanisation économes et durables en lien avec le SCOT en cours d'élaboration et la réglementation applicable

b. Assurer une mixité de la production de logement ; objectif de 10% de logements sociaux, conformément aux objectifs du SCOT

c. Améliorer les déplacements et les conditions d'accès aux cœurs de vie :

- Retraitement de l'Avenue des Moulins

- Poursuite du traitement des entrées d'agglomération

- Favoriser les pistes piétonnes et

cyclables

- Assurer la liaison entre la Route de la Roche et la Route des Sables

- Assurer la liaison entre la Route de la Roche et la zone d'activités du Clos St Antoine, pour assurer par la suite une liaison avec le nord de l'agglomération

- Poursuivre le développement des pistes cyclables sur les marais, et assurer les liaisons douces entre les différents sites touristiques qui existent déjà.

**3- Respecter le cadre de vie et l'identité belvédère**

a. Préservation des cônes de vue sur les marais depuis la Route de la Roche et sur le Passage du Gois

b. Préservation du patrimoine bâti en rapport avec l'AVAP

c. Exclusion du mitage des espaces de marais par des constructions isolées

d. Préservation et valorisation des espaces publics

e. Valorisation des continuités écologiques par la mise en place de sentiers pédestres de découverte du patrimoine naturel

Monsieur le Maire invite les élus à débattre du PADD :

- Madame ROUSSEAU demande combien de permis de construire sont déposés à ce jour pour des constructions de résidences principales. Madame KARPOFF répond que moins de 40 permis ont été déposés.

- Madame CHANSON demande s'il y aura des possibilités de construction sur la Rue du Port. Monsieur le Maire répond que sur la Rue du Port, énormément de contraintes s'appliquent, notamment la loi littorale, les zones humides et le PPRL, mais que certaines parcelles seront encore constructibles.

- Monsieur BEHAR demande combien de terrains de lotissements ne sont pas construits à ce jour. Monsieur le Maire n'a pas de données précises à lui communiquer.

- Monsieur MENETRIER regrette qu'un projet de camping sur la Rue du Gois ait été refusé. Monsieur le Maire lui répond que la réglementation interdit la création de camping non situés en continuité urbaine. Madame BLANCHARD précise qu'un terrain de camping a pu être défini en continuité de l'urbanisation à l'est de la commune. Monsieur RETUREAU regrette que ces terrains ne soient pas plus près des marais.

- Madame CHANSON demande si on va obliger les propriétaires de terrains non construits dans l'enveloppe urbaine à construire. Monsieur BOUCHEREAU, du cabinet A+B, explique que l'objectif est de respecter la densité moyenne de 20 logements par hectare, conformément à l'objectif du SCOT. Des orientations d'aménagement et de programmation seront positionnées sur les dents creuses en enveloppe urbaine, pour fixer une trame d'aménagement desdites parcelles à laquelle devra se conformer le futur aménageur. En dehors des orientations d'aménagement et de programmation, les propriétaires ne seront pas obligés de respecter la densité moyenne.

- Madame BLANCHARD estime que l'activité touristique est une activité économique qu'il faut valoriser, sans contraindre les activités existantes.

- Monsieur le Maire précise que le tracé de la déviation est maintenu au PADD.

- Monsieur BOUCHEREAU rappelle que les cartes présentées au PADD ne sont qu'indicatives.

- Monsieur le Maire rappelle que le périmètre actuel du SCOT est très étendu. Le nouveau découpage territorial issu de la loi NOTRe modifiera peut-être le périmètre du SCOT.

Conformément à l'article L.123-18 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Remerciements**

Lecture des remerciements de Madame GAND pour le soutien et l'accompagnement apportés suite au sinistre de sa maison.

### **Condoléances**

Lecture des remerciements de :

- Madame Anne-Marie LEROY suite au décès de son époux Jean-Claude LEROY

- Mesdames Céline et Florence LEAUTÉ, Lucienne URIEN suite au décès de Jean-Paul LEAUTÉ

- Monsieur Jean-Luc MENUET suite au décès de Monsieur DILLENSIGER

### **Elections Régionales**

Monsieur le Maire fait le point sur les permanences de chaque conseiller municipal lors des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

### **PPRL**

Isabelle BLANCHARD demande le nombre de courriers envoyés pour les Belvéryns dans le cadre de l'enquête publique.

Monsieur le Maire répond que le nombre de courriers réponse est de 665 + 34 mails sans compter les observations écrites au registre.

Sandrine POUTHÉ soulève que normalement le commissaire enquêteur doit être neutre alors qu'il était très orienté dans ses réponses.

### **Bascule**

Stéphane DELAPRE demande s'il est possible d'inscrire la bascule en projet intercommunal. Il précise qu'une reprise de la bascule par la CUMA n'est pas possible.

Monsieur le Maire lui précise qu'il l'a déjà fait inscrire dans le cadre des projets des NCR.

### **Rond point du Grand Pont**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un courrier a été envoyé au Département pour demander la sécurisation du carrefour.

### **Classement du Gois**

Isabelle BLANCHARD demande où en est le classement du Gois suite à la commission nationale des sites.

Béatrice KARPOFF, qui était présente à cette commission, explique que

l'avis de la commission nationale des sites est favorable au classement du Gois.



## **Conseil Municipal Séance du lundi 14 décembre 2015**

**Présents :** MM. BILLON Jean-Yves, M. TESSON Denis, MME MANDIN Monique, M. ANDRÉ Peter, M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, M. BÉHAR Nicolas, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

### **Absente ayant donné pouvoir :**

MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle, MME KARPOFF Béatrice à M. BILLON Jean-Yves.

### **96/2015 - Budget général - Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2015.

Des recettes supplémentaires non prévues au budget primitif ont été constatées pour un montant total de 130.114 €.

Il s'agit principalement d'une compensation pour perte de CET de 79.614 €, ainsi que 50.500 € de recettes supplémentaires en matière de dotation de compensation,

du FPIC (Fond de Compensation Intercommunale et Communale), de remboursement sur rémunération et de recettes de transports scolaires.

Il est proposé de ventiler 130.114 € sur les différents comptes de dépenses des chapitres 011 Charges à caractère général et 012 Charges de personnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que présenté.

**97/2015 – Budget général – Ouverture du quart des crédits**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour satisfaire en début d'année 2016 les différentes dépenses d'investissement, le conseil doit autoriser la commune à engager le quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote du budget primitif 2016, d'honorer nos factures.

En effet, avant le vote du budget primitif, les entreprises ou artisans qui nous enverront leur facture ne pourraient être payés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'ouvrir le quart des crédits du budget général tel que suit :

Opérations	Budget Primitif 2015 +DM	Quart des crédits à répartir	Proposition 2016
Hors programme			
Chapitre 20	30 000.00 €		2 000.00 €
Chapitre 21	10 000.00 €		2 000.00 €
Chapitre 23	20 000.00 €		5 000.00 €
17 Presbytère	3 000.00 €		1 000.00 €
25 Centre Administratif	3 000.00 €		2 000.00 €
28 Salle Omnisport	97 000.00 €		70 000.00 €
29 Ardoise verte	5 000.00 €		2 000.00 €
31 Centre de loisirs	5 000.00 €		2 000.00 €
38 Les Halles	45 000.00 €		2 000.00 €
39 Mairie	20 000.00 €		10 000.00 €
41 Eglise	393 000.00 €	<b>455 500.00 €</b>	2 000.00 €
41 Voirie	540 000.00 €		310 000.00 €
42 Éclairage public	47 000.00 €		5 000.00 €
43 Complexe sportif	10 000.00 €		2 000.00 €
45 Groupe scolaire	35 000.00 €		5 000.00 €
48 Réserve foncière	100 000.00 €		0.00 €
51 Salle Polyvalente	11 000.00 €		2 000.00 €
53 Parc des services techniques	20 000.00 €		5 000.00 €
54 Aménagement des entrées de bourg	10 000.00 €		0.00 €
61 Réserve lotissement	5 000.00 €		5 000.00 €
62 Bâtiment Administratif Beneteau	100 000.00 €		0.00 €
64 Bâtiment Services Techniques	313 000.00 €		10 000.00 €
			<b>444 000.00 €</b>

**98/2015 - Budget assainissement Ouverture du quart des crédits**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour satisfaire en début d'année 2016 les différentes dépenses d'investissement, le conseil doit autoriser la commune à engager le quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote du budget primitif 2016, d'honorer nos factures.

En effet, avant le vote du budget primitif, les entreprises ou artisans qui nous enverront leur facture ne pourraient être payés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'ouvrir le quart des crédits du budget assainissement tel que suit :

Compte	Budget Primitif 2015 + DM	Quart des crédits	Proposition 2016
Chapitre 20	325 000.00 €		20 000.00 €
Chapitre 21	300 000.00 €	<b>281 250.00 €</b>	20 000.00 €
Chapitre 23	500 000.00 €		200 000.00 €
			<b>240 000.00 €</b>

**99/2015 – Manifestation Run & Bike Pays du Gois – Fixation des tarifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune organise une manifestation sportive « Run & Bike Pays du Gois, le 27 mars 2016.

Les inscriptions à cette manifestation étant payantes, il convient d'en fixer les tarifs.

Monsieur le Maire précise que le Comité départemental de triathlon prendra en charge les inscriptions, et conservera 2 € sur chaque inscription de participant non licencié.

Monsieur le Maire précise que l'association Le Vélo Belvérian encaissera le montant des inscriptions, et le reversera ensuite à la commune. A ce titre, une convention tripartite sera signée entre la commune de Beauvoir sur Mer, le Comité départemental de triathlon et l'association Le Vélo Belvérian.

Monsieur TESSON précise que les inscriptions se feront en ligne sur le site du Comité départemental de triathlon, et qu'aucune inscription ne sera prise le jour même.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les tarifs de la manifestation sportive « Run & Bike Pays du Gois tels que suit :
- Course enfants mini poussins / poussins / benjamins / pupilles = 4 €
- Course XS pour minimes jusqu'à vétérans 10 kms = 10 €
- Course S pour cadets jusqu'à vétérans 20 kms = 12 €

**100/2015 – Location des salles et du matériel communal – Fixation des tarifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a voté les tarifs communaux lors de sa séance du 04 décembre 2006.

Suite à la commission finances qui s'est tenue le 27 avril 2015, il est proposé à l'assemblée de modifier la délibération n°95/06 du 04 décembre

2006 concernant les tarifs des locations de salles communales et de location du matériel communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier la délibération n°95/06 du 04 décembre 2006 concernant les tarifs des locations de salles communales et de location du matériel communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tel que suit :

Tarifs «commune» pour les associations								
	Salle de l'Ardoise Verte	Abri du Marin jusqu'à 21h	Salle polyvalente 1 journée *	Salle polyvalente cuisine*	Salle omnisports **	Salle de réunion	Terrain de foot + vestiaires	Halles de 1897
Manifestation, repas, buffet...	Gratuit	Gratuit	80 €	70 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Non loué
Sonorisation	20 €	Non loué	40 €	Non loué	20 €	20 €	Non loué	Non loué
Tarifs «commune» pour les particuliers								
	Salle de l'Ardoise Verte	Abri du marin jusqu'à 21h	Salle polyvalente	Salle polyvalente cuisine	Salle omnisports*	Salle de réunion	Terrain de foot + vestiaires	Halles de 1897
Mariage (repas), soirée festive	180 €	Non loué	280 €	120 €	Non loué	Non loué	120 €	Non loué
Vin d'honneur	100 €	100 €	140 €	120 €	Non loué	60 €	120 €	100 €
Assemblée générale	100 €	100 €	140 €	120 €	Non loué	60 €	Non loué	Non loué
Sonorisation	40 €	Non loué	120 €	Non loué	Non loué	40 €	Non loué	Non loué
Tarifs «extérieur» pour les associations et les particuliers								
	Salle de l'Ardoise Verte	Abri du marin jusqu'à 21h	Salle polyvalente	Salle polyvalente cuisine	Salle omnisports *	Salle de réunion	Terrain de foot + vestiaires	Halles de 1897
Mariage (repas), soirée festive	220 €	Non loué	350 €	170 €	Non loué	Non loué	150 €	Non loué
Manifestation sportive					100 €			
Vin d'honneur	120 €	Non loué	200 €	Non loué	Non loué	100 €	150 €	Non loué
Assemblée générale	120 €	Non loué	200 €	Non loué	Non loué	100 €	Non loué	Non loué
Sonorisation	50 €	Non loué	150 €	Non loué	120 €	120 €	Non loué	Non loué

\* gratuit pour les fêtes des écoles    \*\* salle omnisports : salle de basket / salle de judo / salle de tennis

- précise que tous les tarifs s'entendent TTC.

- précise que pour une location sur deux jours, le tarif appliqué sera celui de la salle (et éventuellement des cuisines), augmenté de la moitié.

- précise que des cautions seront demandées, à hauteur de 200 € pour la salle polyvalente, et à hauteur de 85 € pour la salle de l'Ardoise Verte.

- précise que des Arrhes de 25 % du montant de la location seront demandées pour valider la réservation. En cas d'annulation de la réservation, ces arrhes ne seront pas remboursées.

**101/2015 – Logement n°2 Rue St Nicolas – Modification des tarifs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une famille est actuellement logée dans le logement n°2 de la Rue St Nicolas, suite à l'incendie de son habitation.

Le tarif actuel de location de ce logement, fixé par la délibération n°36/2012 en date du 26 mars 2012, est de 180 € par semaine pour la période du 1er septembre au 30 juin, soit 720 € par mois, montant qui n'est pas pris en charge en totalité par l'assurance de la famille.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tarif de location de ce logement, pour le fixer à 650 € par mois, à compter du 1er janvier 2016.

Monsieur le Maire précise que pour les autres logements, la délibération n°36/2012 en date du 26 Mars 2012 reste applicable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le tarif du logement n°2 de la Rue St Nicolas, pour le fixer à 650 € par mois, à compter du 1er janvier 2016

**102/2015 – Instauration du sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme pendant la période d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune

- précise que des états des lieux seront réalisés en présence d'un agent communal lors de la remise et de la restitution des clefs.

- précise que pour les autres tarifs, la délibération n°95/06 du 4 décembre 2006 reste applicable,

notamment les forfaits ménage pour l'Ardoise Verte à 70 €, la Salle polyvalente à 130 € et la Salle omnisports à 100 €

VOTE : OUI : 26 NON : 1

	Tarif «commune»		Tarif «extérieur»
	Association	Particulier	
<b>Barrières (ganivelles)</b>		5 € les 10 / jour	
<b>Tables</b>	3,5 € l'unité	3,5 € l'unité	
<b>Chaises</b>	0,75 € l'unité	0,75 € l'unité	
<b>Bac de 12 Verres</b>	2,50 €	2,50 €	2,50 €

est aujourd'hui dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), qui est toujours en application, mais faisant l'objet d'une révision générale.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), valant révision du POS, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sont définies afin de respecter les dispositions réglementaires en vigueur, et afin d'exprimer un projet répondant à l'intérêt général du développement communal.

Maintenant que le débat sur les orientations générales du PADD s'est tenu, il sera difficile d'ignorer les orientations générales d'aménagement et de développement de la commune qui seront mises en œuvre dans le cadre du PLU.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme, la commune de Beauvoir sur Mer peut décider de surseoir à statuer (reporter sa décision), dans les conditions et délai prévus à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

C'est ainsi que lorsqu'un projet d'urbanisme sera déposé, il sera étudié sur la base du POS en vigueur, mais également en prenant en considération le projet de PLU en cours d'élaboration.

Dans l'éventualité d'un problème de compatibilité entre le POS et le projet de PLU, la commune doit être en mesure de pouvoir opposer un sursis à statuer dès lors qu'un projet d'urbanisme est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse la mise en œuvre du futur projet de PLU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instaurer le sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme, pour les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

- précise que la possibilité de surseoir à statuer prendra effet à compter de l'annonce de la date du présent conseil municipal jusqu'à la date d'opposabilité du PLU, en respectant les conditions et délais prévus à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme

**103/2015 – Modification 2.6 du Plan d'Occupation des Sols - Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le lancement de la procédure de modification n°2.6 du Plan d'Occupation des Sols en vue de transférer en zone U des parcelles actuellement classées en zone d'activités dans le but de réhabiliter un ancien bâtiment administratif en local mis à la disposition des associations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 26 octobre 2015 au 27 novembre 2015, le projet de modification n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification n°2.6 du Plan d'Occupation des Sols relatif au transfert en zone U des parcelles actuellement classées en zone d'activités dans le but de réhabiliter un ancien bâtiment administratif en local mis à la disposition des associations.

**104/2015 – Accessibilité des établissements recevant du**

**public – Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée – Approbation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps, avant le 1er janvier 2015. Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt en Préfecture d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux d'accessibilité des ERP dans un délai fixé, avec une programmation des travaux.

La commune de Beauvoir sur Mer a réalisé un diagnostic d'accessibilité sur tous les bâtiments communaux.

L'Ad'AP, tel que proposé, porte sur la mise en accessibilité de 23 ERP, sur deux périodes de 3 ans.

Le projet d'Ad'AP est présenté à l'assemblée :

Ad'AP	Année	SITES	CATEGORIE ERP - TYPE	NATURE DES TRAVAUX	COUT HT DE LA MISE AUX NORMES A REALISER
1 <sup>ère</sup> période	2016	Salle de musculation	5 <sup>ème</sup> - X	Cheminements extérieurs	400,00 €
				Stationnement	1 100,00 €
		Secours catholique	5 <sup>ème</sup> - L	Cheminements extérieurs	2 500,00 €
				Accueil	500,00 €
		Mairie	5 <sup>ème</sup> - W	Accueil	500,00 €
				Escaliers	200,00 €
		Vestiaires terrain de foot	5 <sup>ème</sup>	Cheminements extérieurs	1 600,00 €
				Vestiaires	400,00 €
		Ardoise Verte	4 <sup>ème</sup> - L	Cheminements extérieurs	15 900,00 €
				Locaux	100,00 €
		Salle omnisports	3 <sup>ème</sup> - X	bar	500,00 €
				Escaliers	1 700,00 €
				Vestiaires	600,00 €
		Salle polyvalente	3 <sup>ème</sup> - L	Cheminements extérieurs	800,00 €
				Stationnement	400,00 €
				Bar	500,00 €
				Vestiaires	400,00 €
OEJ	4 <sup>ème</sup> - L	Locaux	500,00 €		
Groupe scolaire	5 <sup>ème</sup> - R-N	Cheminements extérieurs maternelle	5 800,00 €		
Services techniques	5 <sup>ème</sup>	Cheminements extérieurs	400,00 €		
Cimetière	IOP	Cheminements extérieurs	800,00 €		
Ancienne gare	5 <sup>ème</sup> - W	Cheminements extérieurs	1 300,00 €		
		Escaliers	1 300,00 €		
		Sanitaires	400,00 €		
Local pétanque	5 <sup>ème</sup>	Cheminements extérieurs	400,00 €		
		Bar	500,00 €		
Halles alimentaires	5 <sup>ème</sup> - M	Caisses de paiement	500,00 €		
				<b>Total 2016</b>	<b>40 000,00 €</b>

1 <sup>ère</sup> période	2017	Salle de musculation	5 <sup>ème</sup> - X	Cheminelements extérieurs	2 000,00 €
				Sanitaires	9 800,00 €
		Sanitaires Paludiers	5 <sup>ème</sup>	Cheminelements extérieurs	1 500,00 €
				Sanitaires	1 200,00 €
		Ardoise Verte	4 <sup>ème</sup> - L	Cheminelements extérieurs	6 000,00 €
		Salle omnisports	3 <sup>ème</sup> - X	Salle de danse	3 000,00 €
				Vestiaires arbitres salle basket	2 000,00 €
		Salle polyvalente	3 <sup>ème</sup> - L	Circulation intérieure	2 000,00 €
		Groupe scolaire	5 <sup>ème</sup> - R-N	Cheminement extérieur réfectoire	2 000,00 €
	Circulation intérieure			10 200,00 €	
	Abri du marin	5 <sup>ème</sup> - L	Cheminement extérieur	7 100,00 €	
			Stationnement	1 100,00 €	
	<b>Total 2017</b>				<b>47 900,00 €</b>
	2018	5 <sup>ème</sup> - L	Sanitaires	4 900,00 €	
			Sanitaires	5 700,00 €	
			Sanitaires	10 900,00 €	
			Sanitaires	13 900,00 €	
			Salle polyvalente	3 <sup>ème</sup> - L	Sanitaires salle
Sanitaires vestiaires					5 900,00 €
Douches joueurs					2 100,00 €
Presbytère	5 <sup>ème</sup> - W	Cheminelements extérieurs	1 900,00 €		
<b>Total 2018</b>				<b>46 300,00 €</b>	
<b>Total 1<sup>ère</sup> période</b>				<b>134 200,00 €</b>	
2 <sup>ème</sup> période	2019	Groupe scolaire	5 <sup>ème</sup> - R-N	Sanitaires	6 100,00 €
				Sanitaires	4 900,00 €
		Locaux perception	5 <sup>ème</sup> - W	Sanitaires	4 900,00 €
		Abri du marin	5 <sup>ème</sup> - L	Sanitaires	4 900,00 €
		Sanitaires Grand Place	5 <sup>ème</sup>	Cheminelements extérieurs	4 200,00 €
				Sanitaires	1 700,00 €
	OEJ	4 <sup>ème</sup> - L	Sanitaires	2 100,00 €	
	<b>Total 2019</b>				<b>23 900,00 €</b>
	2020	5 <sup>ème</sup>	Sanitaires Gois	Cheminelements extérieurs	2 000,00 €
				Sanitaires	4 900,00 €
		Bibliothèque	5 <sup>ème</sup> - L-W-S	Cheminelements extérieurs	8 900,00 €
				Stationnement	1 200,00 €
		Ancienne gare	5 <sup>ème</sup> - W	Aménagement intérieur pour recevoir le public au RDC	10 000,00 €
		Salle Océane	5 <sup>ème</sup> - X	Cheminelements extérieurs	400,00 €
	Circulation intérieure			11 500,00 €	
	Sanitaires			1 200,00 €	
	<b>Total 2020</b>				<b>40 100,00 €</b>
	2021	3 <sup>ème</sup> - X	Salle omnisports	Ascenseur	78 000,00 €
Sanitaires Dojo				4 900,00 €	
<b>Total 2021</b>				<b>82 900,00 €</b>	
<b>Total 2<sup>ème</sup> période</b>				<b>146 900,00 €</b>	
<b>Total périodes 1+2</b>				<b>281 100,00 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à déposer l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) avec une programmation des travaux sur deux périodes de 3 ans maximum
- décide de prévoir chaque année au budget primitif les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité
- donne tous pouvoirs au Maire afin de déposer les demandes de dérogations.

### **105/2015 – Tableau des effectifs - Modification**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services administratifs connaissent depuis plusieurs mois un accroissement de leurs activités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste de rédacteur au tableau des effectifs, lequel viendra renforcer le service urbanisme et la direction générale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste de rédacteur à temps complet

VOTE : OUI : 15      NON : 5  
ABSTENTION : 7

### **106/2015 – Association mouvement pédagogique de la transition - Subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un enfant domicilié à Beauvoir sur Mer est scolarisé à l'Ecole de la Transition sur la commune de Notre Dame de Monts.

Cette école permet à des enfants inadaptés au système scolaire traditionnel de rester dans un cadre scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'Association mouvement pédagogique de la transition une subvention à hauteur de 573 € afin de participer à l'acquisition de matériel scolaire.

### **107/2015 – Association «Union Sportive du Marais» – Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyen et de personnel - Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer et l'association «Union Sportive du Marais» s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, une convention doit venir formaliser les objectifs poursuivis dans le cadre de ce partenariat ainsi que des principales modalités de leur mise en œuvre pour les années 2016-2017.

Monsieur le Maire expose les objectifs poursuivis inscrits dans la convention, et propose à l'assemblée d'approuver ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention d'objectifs et de mise à disposition de moyen et de personnel avec l'Association «Union Sportive du Marais» pour les années 2016 et 2017.

### **108/2015 – SyDEV – Opération d'éclairage suite à visite n°2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux d'éclairage public sur la Rue du Stade et sur la Place de la Mairie, il convient d'approuver la convention n°2015.ECL.1054 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, établissant une participation de la commune à hauteur de 705 €, pour un montant de travaux de 1.409 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2015.ECL.1054 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, établissant une participation de la commune à hauteur de 705 €, pour un montant de travaux de 1.409 €.

### **109/2015 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – Avis du conseil**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vise à réorganiser les intercommunalités. La loi prévoit notamment que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent compter une population d'au moins 15.000 habitants.

Or, la Communauté de Communes du Pays du Gois compte 10.223 habitants, ce qui implique un nécessaire rapprochement avec une autre communauté de communes.

Le Préfet de la Vendée a transmis en mairie son projet de SDCI, qui propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la création d'une nouvelle Communauté de Communes regroupant les deux actuelles Communautés de Communes de l'Île de Noirmoutier et du Pays du Gois.

Ce document est adressé pour avis aux conseils municipaux et communautaires des communes et Communautés de Communes concernées par les propositions de modification.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du contenu des délibérations prises par la Communauté de Communes du Pays du Gois, la commune de Bouin et la commune de St Gervais, lesquelles ont émis un avis défavorable au projet de SDCI transmis par le Préfet de la Vendée, et demandant la création d'une Communauté d'agglomération à l'échelle du Nord-Ouest Vendée.

Monsieur TESSON considère que la Communauté de Communes du Pays du Gois a les mêmes problématiques que les Communautés de Communes de l'Île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts, notamment en ce qui concerne le tourisme.

Monsieur le Maire ajoute que les problématiques de la défense contre la mer et des activités économiques liées à la Baie de Bourgneuf sont également partagées par les Communautés de Communes du Pays du Gois, de l'Île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts.

Madame TULET considère que si les Communautés de Communes du Pays du Gois, de l'Île de Noirmoutier et du Pays de Challans étaient regroupées, la communauté de Communes du Pays de Challans sera largement représentée, ce qui représente un risque pour la défense de nos intérêts relatifs à la défense contre la mer, non partagés pas la Communauté de Communes du pays de Challans.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au vu des simulations réalisées sur le nombre de conseillers communautaires en fonction des regroupements envisagés, la Communauté de Communes du Pays du Gois aura un nombre de conseillers communautaires très faible en cas de regroupement avec les Communautés de Communes du Pays de Challans, de l'Île de Noirmoutier, du Pays de Palluau et Océan Marais de Monts. Le nombre de ces conseillers sera plus équitable en cas de regroupement avec la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, ou avec la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.

Monsieur DELAPRE estime que les Communautés de Communes du Pays du Gois et du Pays de Challans partagent des problématiques liées au marais et à l'agriculture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis plutôt défavorable au projet de SDCl émis par le Préfet de la Vendée
- propose la création d'une nouvelle Communauté de Communes regroupant les trois actuelles Communautés de Communes du Pays du Gois, de l'Île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts

VOTE : OUI : 23      NON : 4

- propose la création d'une Communauté d'agglomération regroupant les quatre actuelles Communautés de Communes du Pays du Gois, de l'Île de Noirmoutier, Océan Marais de Monts et du Pays de Challans

VOTE : OUI : 4      NON : 23

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### Condoléances

Lecture des remerciements de la famille ANDRÉ suite au décès de Mélissa ANDRÉ

#### Convocations

Monsieur Jean-François PILLET demande à recevoir les convocations par mail.

#### Fête du jeu

Madame Alizée AMIOT annonce le «Festival du Jeu de société» le 7 février 2016 à la salle polyvalente, organisé par la mairie, le CME, l'OEJ. Elle demande la présence des élus pour gérer les entrées.

#### Téléthon

Monsieur Denis TESSON annonce le résultat du téléthon qui est d'environ 3.500 €.

## Conseil Municipal Séance du lundi 28 décembre 2015

**Présents** : MM. BILLON Jean-Yves, MMES MANDIN Monique, KARPOFF Béatrice M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MME TULET Marianick, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

**Absente ayant donné pouvoir** : M. TESSON Denis à M. GILBERT Yannick, M. BÉHAR Nicolas à M. BILLON Jean-Yves.

**Absents** : M. ANDRÉ Peter, MME BATARD Martine, MM. MÉNETRIER Jean-Philippe, BIZEUL Jérôme, MMES TENDRON Maëlle, CHANSON Laura

### 110/2015 – Budget général – Décision modificative n°4

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2015.

Pour clôturer l'exercice, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus pour le remboursement des emprunts à hauteur de 12.000 € et d'inscrire une somme de 3.000 € suite à la demande de remboursement, par les services fiscaux, d'une taxe d'urbanisme encaissée à tort par la commune.

Ces inscriptions supplémentaires sont financées par des recettes supplémentaires de la taxe d'aménagement pour 15.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que présenté.



## Conseil Municipal Séance du Lundi 25 Janvier 2016



**Présents** : MM. BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, MME MANDIN Monique, M. ANDRÉ Peter, MME KARPOFF Béatrice, M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, M. BÉHAR Nicolas, MMES TENDRON Maëlle, BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.

**Absent ayant donné pouvoir** : M. Marc CORABOEUF à M. Jean-François PILLET.

**Absents** : MM. MÉNETRIER Jean-Philippe, BURGAUD Cyril (sont arrivés à la délibération n°01/2016)

### 01/2016 - Débat d'Orientations Budgétaires année 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'aménagement du territoire de la République, il doit être procédé à un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Monsieur le Maire présente les évolutions du budget. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en débattre.

Monsieur le Maire présente la note relative aux évolutions du budget.

Monsieur le Maire présente l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget Général, du budget Assainissement, du budget Zone Artisanale, et du budget Zone Artisanale le Clos Saint Antoine.

Monsieur le Maire présente le projet de programme d'investissement pour 2016.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2016

### 02/2016 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Aménagement des anciens bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU pour les mettre à disposition des associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des anciens bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU pour les mettre à disposition des associations.

Les coûts des honoraires de

maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été estimés à 262.711,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement des travaux d'aménagement des anciens bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU pour les mettre à disposition des associations tel que suit :

	Intitulé	Montant HT
<b>DEPENSES</b>	Diagnostic accessibilité handicapés	550,00 €
	Maîtrise d'œuvre :	
	- Relevé sur site	
	- Restitution des plans de l'existant	1.360,00 €
	- Projection et faisabilité sur la transformation du site	2.040,00 €
	- Etablissement du dossier de permis de construite	1.150,00 €
	- Elaboration des dossiers APD / DCE et ACT, suivi de chantiers	3.800,00 €
	Rénovation et aménagements :	
	- Travaux (estimation MO)	223.230,00 €
	- Clôture et portail	7.594,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>262.711,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	DETR 2016 (40 % du montant prévisionnel global)	108.684,40 €
	NCR	77.000,00 €
	Autofinancement	77.026,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>262.711,00 €</b>

- décide de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant des travaux, au titre du « Secteur Immeubles Communaux et intercommunaux » pour la rénovation des locaux, soit un montant de 108.684,40 €

### 03/2016 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'engager

des travaux de rénovation de la salle polyvalente, notamment sur les plafonds et la toiture de la salle.

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente ont été estimés à 128.593,73 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le plan de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente tel que suit :

	Intitulé	Montant HT
DEPENSES	<b>Travaux :</b>	
	-Plafonds suspendus et isolation	19.968,20 €
	-Changement des ouvertures	46.018,09 €
	-Rénovation de la toiture	54.912,44 €
	-Électricité / éclairage	7.695,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>128.593,73 €</b>
RECETTES	DETR 2016 (40 % du montant prévisionnel global)	51.437,49 €
	Autofinancement	77.156,24 €
	<b>TOTAL</b>	<b>128.593,73 €</b>

- décide de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant des travaux, au titre du « Secteur Immeubles Communaux et intercommunaux » pour la rénovation de la salle polyvalente, soit un montant de 51.437,49 €

**04/2016 - Run & Bike Pays du Gois – Convention de partenariat avec le Comité Départemental Vendée Triathlon et l'association Le Vélo Belvérian – Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a décidé d'organiser une nouvelle manifestation sportive, intitulée « Run & Bike Pays du Gois », sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon, qui aura lieu le 27 mars 2016 sur les communes de Beauvoir sur Mer et de Bouin.

La commune de Beauvoir sur Mer a fait appel à l'association belvérian Le Vélo belvérian et au comité départemental Vendée Triathlon, en raison de leur domaine de compétence et de leur expérience, pour l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les engagements de la commune, du Vélo Belvérian et du Comité départemental Vendée Triathlon et propose à l'assemblée d'approuver ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- approuve la convention de partenariat avec le Comité Départemental

Vendée Triathlon et l'association Le Vélo Belvérian relative à l'organisation du 1<sup>er</sup> Run & Bike Pays du Gois, le 27 mars 2016.

**05/2016 - Convention relative au programme d'installation d'abris voyageurs dans le Département de la Vendée - Approbation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme d'implantation des abris voyageurs, le Département a décidé d'acquérir 296 abris voyageurs afin de remplacer les abris dont les locations arrivent à échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention relative au programme d'installation de ces abris voyageurs définissant les obligations de la commune de Beauvoir sur Mer et du Département dans l'installation et l'entretien des abris voyageurs situés Route des Sables et sur la RD 22 à l'héliport.

**06/2016 – Zone artisanale du Clos St Antoine - Cession d'une partie de la parcelle AN n°209**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a aménagé une zone artisanale du Clos St Antoine, dont la surface cessible est de 30.891 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°114/2014 en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal a fixé le prix de vente à hauteur de 13 € HT du m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réservation par l'entreprise La Barre Nautique d'un terrain de 1.200 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°209, située Rue du Clos St Antoine, pour une superficie de 1.200 m<sup>2</sup>, pour un montant de 15.600 € HT à l'entreprise La Barre Nautique, ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer.

- précise que les frais de division seront à la charge de la commune de Beauvoir sur Mer, et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**07/2016 - Zone artisanale du Clos St Antoine - Cession d'une partie de la parcelle AN n°205**

Jean-Philippe MENETRIER sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a aménagé une zone artisanale du Clos St Antoine, dont la surface cessible est de 30.891 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°114/2014 en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal a fixé le prix de vente à hauteur de 13 € HT du m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réservation par la SCI JES d'un terrain de 1.202 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°205, située Rue du Clos St Antoine, pour une superficie de 1.202 m<sup>2</sup> pour un montant de 15.626 € HT à la société SCI JES, ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer

- précise que les frais de division seront à la charge de la commune de Beauvoir sur Mer, et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### Condoléances

Lecture des remerciements :

- de la famille GABORIT suite au décès d'Armande GABORIT
- de la famille GARANDEAU suite au décès de Roger GARANDEAU

### **Ecluse du Grand Pont**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ASA a fait un recours contre la délibération du conseil municipal décidant de l'annulation de la convention de gestion de l'écluse du Grand Pont.

### **Aménagement du Centre bourg**

M. Yannick GILBERT présente le projet d'aménagement du centre bourg en 4 tranches, qui sera ensuite présenté aux commerçants.

Mme Maëlle TENDRON demande si on en profitera pour mettre en place une zone bleue. M. le Maire répond que ce sera évoqué avec les commerçants.

M. Yannick GILBERT précise qu'une aire de jeux sera faite derrière l'église.

M. Stéphane DELAPRE regrette que la voie devant le fleuriste soit rétrécie. Il fait aussi remarquer qu'il faudrait mieux signaler l'interdiction de passer aux camping-cars.

M<sup>me</sup> Sandrine POUTHÉ demande à ce qu'un sens unique soit mis en place dans le centre-ville.

M. Denis TESSON considère que si on met le centre-ville en sens unique, on pourrait encore gagner une vingtaine de places de stationnement supplémentaires, ce qui pourrait être apprécié des commerçants.

### **Stationnement**

M<sup>me</sup> Laura CHANSON fait remonter un problème d'une riveraine du garage MARTIN qui ne peut plus se stationner à proximité de sa propriété depuis que le garage s'est clôturé.

Des solutions sont en cours de recherche.

### **Stockage de matériel**

M<sup>me</sup> Laura CHANSON connaît une association « So Jump » de Saint Gervais qui recherche un local pour stocker du matériel, des obstacles...

M. le Maire considère qu'il y aurait

de la place aux Haras des Presnes. L'association doit donc faire une demande à la Communauté de Communes.

### **Déchetterie**

M. Jean-Philippe MENETRIER voudrait sécuriser la sortie de la déchetterie sur la route de Nantes.

M. Peter ANDRE explique que l'ARD refuse tout miroir sur les routes départementales. Il peut alors être demandé un aménagement de sécurité en agglomération.

### **Pavés devant le Crédit Agricole**

Les pavés sont cassés par le passage et le stationnement des véhicules, il faudrait enlever les pavés pour mettre un enrobé de couleur.

### **Carrefour du Grand Pont**

M<sup>me</sup> Sandrine POUTHÉ demande où en est la sécurisation du carrefour du Grand Pont. M. le Maire répond qu'une réunion est prévue prochainement sur le site avec les services du Département.

## **Conseil Municipal Séance du mardi 29 mars 2016**

**Présents** : MM. BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, MME MANDIN Monique, M. ANDRÉ Peter, MME KARPOFF Béatrice, M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, TULET Marianick, ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, M. BÉHAR Nicolas, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François

**Absents ayant donné pouvoir** : M. BAUD Michel, à M. TESSON Denis, MME BATARD Martine à MME MANDIN Monique.

**Absents** : MME CHANSON Laura

(arrive à la délibération n°14/2016), M. MÉNETRIER Jean-Philippe

### **08/2016 – Compte de gestion 2015 – Budget général**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le compte de gestion 2015 du budget général de la commune.

### **09/2016 – Compte de gestion 2015 – Budget assainissement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur

Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le compte de gestion 2015 du budget assainissement de la commune.

### **10/2016 – Compte de gestion 2015 – Budget Zone Artisanale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le compte de gestion 2015 du budget annexe Zone Artisanale de la commune.

**11/2016 – Compte de gestion 2015 – Budget Zone Artisanale Le Clos St Antoine**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et

des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le compte de gestion 2015 du budget annexe Zone Artisanale Le Clos St Antoine de la commune.

**12/2016 – Compte administratif 2015 – Budget général**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Denis TESSON conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2015 du budget « Général ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes		5 551 154,27 €	
Dépenses		5 269 307,61 €	
	<b>621 252,40 €</b>	<b>281 846,66 €</b>	<b>903 099,06 €</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		2 860 207,53 €	
Dépenses		4 155 740,50 €	
	<b>1 656 379,37 €</b>	<b>- 1 295 532,97 €</b>	<b>360 846,40 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>			
Recettes		0,00 €	
Dépenses		576 621,29 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 576 621,29 €</b>	

**13/2016 – Compte administratif 2015 – Budget assainissement**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Denis TESSON conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2015 du budget « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes		448 049,14 €	
Dépenses		239 237,77 €	
	<b>1 134 972,05 €</b>	<b>208 811,37 €</b>	<b>1 343 783,42 €</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		477 409,09 €	
Dépenses		400 088,24 €	
	<b>- 49 987,46 €</b>	<b>77 320,85 €</b>	<b>27 333,39 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>			
Recettes		5 978,25 €	
Dépenses		0,00 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>5 978,25 €</b>	

**14/2016 – Compte administratif 2015 – Budget Zone Artisanale**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Denis TESSON conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2015 du budget « Zone Artisanale ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif du budget Zone Artisanale pour l'exercice

2015 faisant apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes		181 875,26 €	
Dépenses		181 875,26 €	
	<b>51 732,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 732,88 €</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		187 829,42 €	
Dépenses	- 28 463,49 €	191 735,61 €	
	<b>- 28 463,49 €</b>	<b>- 3 906,19 €</b>	<b>- 32 369,68 €</b>

### 15/2016 – Compte administratif 2015 – Budget Zone Artisanale Le Clos St Antoine

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Denis TESSON conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2015 du budget «Zone Artisanale Le Clos St Antoine».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
-, adopte le compte administratif du budget zone artisanale Le Clos St

Antoine pour l'exercice 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes		1 050 138,00 €	
Dépenses		1 005 435,41 €	
	<b>29 882,18 €</b>	<b>44 072,59 €</b>	<b>74 584,77€</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		759 759,11 €	
Dépenses	-	1 005 435,41 €	
	<b>- 759 759,11 €</b>	<b>-245 676,30 €</b>	<b>- 1 005 435,41 €</b>

### 16/2016 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 – Budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget général 2015 au budget primitif général 2016 tel que suit :

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à affecter
<b>Fonctionnement</b>	281 846,66 €	621 252,40 €	<b>903 099,06 €</b>
			Besoin de financement
<b>Investissement</b>	- 1 295 532,97 €	1 656 379,37 €	<b>360 846,40 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>			
Recettes	576 621,29 €		
Dépenses	0,00 €		
	<b>- 576 621,29 €</b>		<b>- 576 621,29 €</b>
<b>Total Besoin de financement</b>			<b>- 215 774,89 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement R 1068</b>			<b>215 774,89 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>			<b>687 324,17 €</b>

### 17/2016 – Affectation du résultat de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget assainissement 2015 au budget primitif assainissement 2016 tel que suit :

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à affecter
<b>Fonctionnement</b>	208 811,37 €	1 134 972,05 €	<b>1 343 783,42 €</b>
			Besoin de financement
<b>Investissement</b>	77 320,85 €	<b>-49 987,46 €</b>	<b>27 333,39 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>			
Recettes	5 978,25 €		
Dépenses	0,00 €		
	<b>- 5 9678,25 €</b>		<b>- 5 9678,25 €</b>
<b>Total Besoin de financement</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement R 1068</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>			<b>1 343 783,42 €</b>

### 18/2016 – Vote des taux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2016, le produit attendu est estimé à 2.151.741 € pour les TH, TFB, TFNB, CFE,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir les taux 2015 pour 2016 comme suit :

Taxe d'habitation :	21,34%
Taxe foncière (bâti) :	13,47%
Taxe foncière (non bâti) :	34,78%
Cotisation Foncière des Entreprise :	20,10%

**19/2016 – Budget primitif 2016 – Budget général**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de budget primitif commune pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif général pour l'exercice 2016 tel que suit :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposé
011 - Charges à caractère général	1 419 500.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 473 000.00 €
014 - Atténuations de produits	293 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	121 737.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	268 848.71 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 649.46 €
65 - Autres charges de gestion courante	573 100.00 €
66 - Charges financières	141 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 533 435.17 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	687 324.17 €
013 - Atténuations de charges	23 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 111.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	191 363.00 €
73 - Impôts et taxes	2 434 899.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 096 728.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	60 000.00 €
76 - Produits financiers	10.00 €
77 - Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>4 533 435.17 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Total Budget
Hors Opérations	57 795.21 €	488 854.25 €	546 649.46 €
13 - Cimetière		20 000.00 €	20 000.00 €
17 - Presbytère		3 000.00 €	3 000.00 €
25 - Centre Administratif		10 000.00 €	10 000.00 €
28 - Salle Omnisport		70 000.00 €	70 000.00 €
29 - Ardoise Verte		3 000.00 €	3 000.00 €
31 - Centre de Loisirs		3 000.00 €	3 000.00 €
38 - Les Halles		2 000.00 €	2 000.00 €
39 - Mairie		35 000.00 €	35 000.00 €
40 - Eglise	55 864.70 €	50 000.00 €	105 864.70 €
41 - Voirie	400 225.64 €	415 000.00 €	815 225.64 €
42 - Eclairage Public et effacement de réseaux	8 215.00 €	50 000.00 €	58 215.00 €
43 - Complexe Sportif		5 000.00 €	5 000.00 €
45 - Groupe Scolaire		10 000.00 €	10 000.00 €
48 - Réserve foncière		280 000.00 €	280 000.00 €
51 - Salle Polyvalente		141 000.00 €	141 000.00 €
53 - Parc Services Techniques		88 000.00 €	88 000.00 €
54 - Aménagement des entrées de bourg			
58 - Plan vert			
60 - Salle polyvalente nouvelle	52 240.74 €		52 240.74 €
61 - Réserve Lotissement		5 000.00 €	5 000.00 €
62 - Bâtiment Beneteau Associations	2 280.00 €	150 000.00 €	152 280.00 €
63 - Bâtiment industriel n°1 Entreprises			
64 - Bâtiment industriel n°2 Services techniques		10 000.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>576 621.29 €</b>	<b>1 838 854.25 €</b>	<b>2 415 475.54 €</b>

RECETTE D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Total Budget
Hors Opération		1 614 119.46 €	1 614 119.46 €
28 - Salle Omnisport		2 800.00 €	2 800.00 €
39 - Mairie			
40 - Eglise			
41 - Voirie		600 000.00 €	600 000.00 €
51 - Salle Polyvalente		50 000.00 €	50 000.00 €
62 - Bâtiment Beneteau Associations		127 000.00 €	127 000.00 €
63 - Bâtiment industriel n°1 Entreprises		21 556.08 €	21 556.08 €
64 - Bâtiment industriel n°2 Services techniques			
<b>TOTAL</b>		<b>2 415 475.54 €</b>	<b>2 415 475.54 €</b>

**20/2016 – Budget primitif 2016 – Budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif assainissement pour l'exercice 2016 tel que suit :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposé
011 - Charges à caractère général	220 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	80 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 207 843.02 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000.00 €
66 - Charges financières	100.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	198 154.60 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	25 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 781 097.62 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	87 314.20
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	350 000.00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 343 783.42
<b>TOTAL</b>	<b>1 781 097,62 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Total Budget
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		87 314.20 €	87 314.20
041 - Opérations patrimoniales			
16 - Emprunts et dettes assimilées		20 000.00 €	20 000.00
20 - Immobilisations incorporelles		300 000.00 €	300 000.00
21 - Immobilisations corporelles		400 000.00 €	400 000.00
23 - Immobilisations en cours	5 978.25 €	540 000.00 €	545 978.25
020 - Dépenses imprévues (investissement)		80 038.56 €	80 038.56
<b>TOTAL</b>	<b>5 978,25 €</b>	<b>1 427 352,76 €</b>	<b>1 433 331,01 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Total Budget
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		27 333.39 €	27 333.39 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		198 154.60 €	198 154.60 €
041 - Opérations patrimoniales			
021 - Virement de la section d'exploitation		1 207 843.02 €	1 207 843.02 €
27 - Autres immobilisations financières			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
<b>TOTAL</b>		<b>1 433 331,01 €</b>	<b>1 433 331,01 €</b>

VOTE : OUI : 23

ABSTENTION : 3

**21/2016 - Budget primitif 2016 - Budget Zone Artisanale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif Zone Artisanale pour l'exercice 2016 tel que suit :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposé
011 - Charges à caractère général	30 000.00 €
66 - Charges financières	500.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 825.94 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	14 406.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>237 232.88 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	51 732.88 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	500.00 €
77 - Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>237 232.88 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 369.68 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>228 369,68 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 825.94 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 543.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>228 369,68 €</b>

**22/2016 – Budget primitif 2016 – Budget Zone Artisanale Le Clos St Antoine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif Zone Artisanale Le Clos St Antoine pour l'exercice 2016 tel que suit :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposé
011 - Charges à caractère général	200 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 005 435.41 €
65 - Autres charges de gestion courante	108 946.77 €
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 314 882.18 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	74 584.77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	40 297.41 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 314 882.18 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 005 435.41
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 105 435.41 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 005 435.41 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 100 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 105 435.41 €</b>

**23/2016 - Dotation de soutien à l'investissement local -Rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'engager des travaux de rénovation de la

salle polyvalente, notamment sur les plafonds et la toiture de la salle. Les travaux de rénovation de la salle polyvalente ont été estimés à 128.593,73 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
 - décide d'approuver le plan de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente tel que suit :

	Intitulé	Montant HT
DEPENSES	<b>Travaux :</b>	
	-Plafonds suspendus et isolation	19.968,20 €
	-Changement des ouvertures	46.018,09 €
	-Rénovation de la toiture	54.912,44 €
	-Électricité / éclairage	7.695,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>128.593,73 €</b>
RECETTES	Dotation de soutien à l'investissement local 2016 (50 % du montant prévisionnel global)	64.296,86 €
	Autofinancement	64.296,87 €
	<b>TOTAL</b>	<b>128.593,73 €</b>

- décide de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 50% du montant des travaux, au titre de la rénovation thermique et mise aux normes des équipements publics, soit un montant de 64.296,86 €

**24/2016 - Dotation de soutien à l'investissement local -Aménagement des anciens bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU pour les mettre à disposition des associations**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des anciens bâtiments administratifs

de l'usine BENETEAU pour les mettre à disposition des associations.

Les coûts des honoraires de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été estimés à 262.711 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
 - décide d'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement des anciens bâtiments administratifs de l'usine BENETEAU pour les mettre à disposition des associations tel que suit :

	Intitulé	Montant HT
DEPENSES	Diagnostic accessibilité handicapés	550,00 €
	Maîtrise d'œuvre :	
	- Relevé sur site	
	- Restitution des plans de l'existant	1.360,00 €
	- Projection et faisabilité sur la transformation du site	2.040,00 €
	- Etablissement du dossier de permis de construite	1.150,00 €
	- Elaboration des dossiers APD / DCE et ACT, suivi de chantiers	3.800,00 €
		22.986,40 €
RECETTES	Rénovation et aménagements :	
	-Travaux (estimation MO)	223.230,00 €
	-Clôture et portail	7.594,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>262.711,00 €</b>
	Dotation de soutien à l'investissement local 2016 (50 % du montant prévisionnel global)	131.355,50 €
	NCR	77.000,00 €
	Autofinancement	54.355,50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>262.711,00 €</b>

- décide de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 50% du montant des travaux, au titre de la rénovation thermique et mise aux normes des équipements publics, soit un montant de 131.355,50 €

VOTE : OUI : 25 ABSTENTION : 1



### **25/2016 – Participation aux dépenses des écoles – Fixation du montant 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes participent aux dépenses des écoles publiques.

La commune de Beauvoir participe donc aux dépenses du groupe scolaire mais verse également une participation aux écoles publiques accueillant des élèves résidant à Beauvoir, et scolarisés dans une autre commune.

Cette participation est basée sur le coût d'un élève dans l'école publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette participation est fixée à hauteur de 573 € par élève depuis 2009, et propose à l'assemblée de l'augmenter de 1 %, soit un montant de 579 € par élève pour l'année 2016.

Ce montant servira également de base pour le versement de la participation aux écoles privées sous contrat d'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer la participation de la commune de Beauvoir sur Mer aux dépenses des écoles pour l'année 2016 à hauteur de 579 € par élève

### **26/2016 – Subvention aux associations 2016 – OGEC La Vigilante**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter la subvention pour l'association l'OGEC La Vigilante pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de calculer la subvention de la commune sur la base du coût d'un élève dans l'école publique, soit 579 € multiplié par 141 élèves, soit une proposition de subvention à hauteur de 81.639 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'association l'OGEC La Vigilante pour l'année 2016 une subvention à hauteur de 579 € par élève, soit un montant total de 81.639 €.

### **27/2016 – Subvention aux associations 2016 – Office Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter la subvention pour l'Office Enfance Jeunesse pour l'année 2016.

Le budget prévisionnel fait apparaître un besoin de subvention de 35.150,18 €.

La régularisation 2015 s'élevant à 7.250,18 € supplémentaires, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'Office Enfance Jeunesse une subvention à hauteur de 35.150,18 € dont 7.250,18 € de régularisation au titre de la participation communale pour 2015.

MMES Sophie BRIEE, Monique MANDIN, Alizée AMIOT, Danièle ROUSSEAU quittent de la salle et ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'Office Enfance Jeunesse une subvention à hauteur de 35.150,18 € pour l'année 2016, dont 7.250,18 € de régularisation au titre de la participation communale pour 2015.

### **28/2016 – Subvention aux associations 2016 – La Marelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter la subvention pour l'association La Marelle pour l'année 2016.

Le budget prévisionnel 2016 de l'association fait apparaître un besoin de subvention de 20.400,00 €.

La régularisation 2015 étant négative à hauteur de 1.594,86 €, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association La Marelle une subvention 18.805,14 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'association La Marelle une subvention à hauteur de 18.805,14 € pour l'année 2016

### **29/2016 – Lotissement Le Fief du Puits Neuf – Remboursement de la Taxe Foncière**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les voies du lotissement Le Fief du Puits Neuf ont été intégrées au domaine public communal par délibération en date du 27 février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de rembourser au lotisseur SA MILCENDEAU la taxe foncière qu'il a payée, pour un montant de 232 €, correspondant à la taxe foncière pour les voies du lotissement Le Fief du Puits Neuf

### **30/2016 – SyDEV – Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutifs aux visites de maintenance**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux visites de maintenance du réseau d'éclairage public, le SyDEV programme des travaux de rénovation pour lesquels une convention doit, à chaque fois, être approuvée en conseil municipal.

Afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation, le SyDEV propose d'établir une convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmés et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini.

Suite à une évaluation des besoins de notre collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation à hauteur de 30.000 €.

Le SyDEV pourra ainsi automatiquement engager les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public n°N.EP.018.16.001 prévoyant un montant maximum de participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 30.000 €.

### **31/2016 – Redevance pour occupation de terrains aménagés par la station d'épuration**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'aménagement de la station d'épuration, la commune a mis à disposition du budget assainissement les terrains sur lesquels elle se situe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place d'une redevance pour l'occupation par la station d'épuration des parcelles cadastrées section F n°680, 178, 179, et 181 à hauteur de 2 €/m<sup>2</sup> et par an, soit un montant total annuel de 83.726,00 €, auquel s'appliquera le taux de TVA en vigueur  
- précise que cette redevance sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

### **32/2016 – Transfert de la compétence «Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables» au SyDEV**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de ses statuts, le SyDEV peut mettre en place un service de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation de deux bornes de recharge sur la Place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transférer au SyDEV, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire

de la délibération, la compétence «infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables» conformément à l'article 5-7 des statuts du SyDEV dans les termes suivants :

«En lieu et place des adhérents qui le souhaitent, et sous réserve s'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, le SyDEV met en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

VOTE : OUI : 25 ABSTENTION : 1

### **33/2016 – Run & Bike Pays du Gois – Perception de la subvention de la Communauté de Communes du Pays du Gois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays du Gois a décidé d'attribuer à la commune de Beauvoir sur Mer une subvention à hauteur de 500 € pour l'organisation du Run & Bike Pays du Gois qui a eu lieu le 27 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accepter l'encaissement d'une subvention de la Communauté de Communes du Pays du Gois à hauteur de 500,00€ pour l'organisation du Run & Bike Pays du Gois qui a eu lieu le 27 mars 2016

### **34/2016 – Lotissement Le Clos des Mûres – Dénomination de la voie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie du lotissement Le Clos des Mûres situé Chemin des Mûres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de dénommer la voie du lotissement le Clos des Mûres : Rue du printemps

VOTE : OUI : 25 ABSTENTION : 1

### **35/2016 – Le Clos J-Marie BAUD – Dénomination de la voie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie du lotissement Le Clos J-Marie BAUD situé Chemin des Mûres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de dénommer la voie du lotissement le Clos J-Marie BAUD : Impasse J-Marie BAUD

### **36/2016 – Etablissement Public Foncier de la Vendée – Approbation du bilan d'activité au 31 décembre 2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 21 de la convention opérationnelle signée le 17 octobre 2014 entre la commune de Beauvoir sur Mer et l'EPF, l'assemblée est amenée à se prononcer sur le bilan d'activité concernant l'opération sur la Rue des Ecoles.

Monsieur le Maire précise que l'étude de faisabilité pour la création de logements à destination des personnes âgées doit être finalisée d'ici la fin du mois d'avril 2016.

L'EPF ayant la maîtrise du foncier, une consultation pourra être lancée au cours du second semestre 2016 en vue de la cession des terrains et de la réalisation de logements adaptés pour séniors.

Des études et travaux de démolition de la maison existante seront également menés afin de rendre le foncier « prêt à l'emploi » pour le futur opérateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le bilan d'activité au 31 décembre 2015 présenté par l'EPF de la Vendée concernant l'opération sur la Rue des Ecoles

### **37/2016 – Réalisation du programme d'une salle polyvalente – Résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SAEM VENDEE EXPANSION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par convention en date des 18 juin et 5 juillet 2010, la commune de Beauvoir sur Mer a confié à la SAEM VENDEE EXPANSION la mission de l'assister dans la réalisation du programme d'une salle polyvalente.

Au regard des coûts de réalisation projetés, la commune a décidé de ne pas poursuivre ce projet.

Il s'agit donc de résilier la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'approbation de l'avenant de résiliation de ladite convention.

Monsieur le Maire précise que le montant total de rémunération de l'Assistant pour la mission de programmation était de 7.800 € HT. L'Assistant s'est vu régler les honoraires correspondant à 15 % de la mission de programmation à la notification de la mission, soit un montant de 1.399,32 € TTC. La moitié de la mission de programmation ayant été réalisée, le solde à percevoir par l'Assistant est donc de 3.315 € HT, soit 3.978 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver l'avenant de résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en date des 18 juin et 5 juillet 2010 conclue entre la commune de Beauvoir sur Mer et la SAEM VENDEE EXPANSION relative à la réalisation du programme d'une salle polyvalente

### **38/2016 – Tableau des effectifs – Modifications**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Comme chaque année, la Commission Administrative Paritaire du Centre de

Gestion qui s'est réunie le 23 février 2016 a émis son avis sur les avancements de grade pour l'année 2016.

Par ailleurs, suite à la procédure de recrutement d'un agent dans les services administratifs, il s'avère que la personne sélectionnée sera nommée sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transformer :
- un Educateur APS en Educateur APS principal 2<sup>ème</sup> classe,
- un Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe en Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe
- un Rédacteur en Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Condoléances**

Lecture des remerciements :

- de la famille GABORIT suite au décès de Mauricienne GABORIT
- de la famille BAUD suite au décès de Rémy BAUD
- de la famille RONDINEAU suite au décès de Marcel RONDINEAU
- de Roland DELAVAU suite au décès de sa mère
- de Catherine THIBAUD suite au décès de sa mère Mme Gabrielle BOQUIER
- de la famille PALVADEAU suite au décès de Paulette PALVADEAU

#### **Projet d'aménagement du centre-ville**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la présentation aux commerçants

du projet d'aménagement de la Grand Place aura lieu le lundi 18 avril à 18h00, salle du conseil municipal.

#### **Fuite de gaz**

Madame Isabelle BLANCHARD demande ce qu'il s'est passé à l'école privée le jeudi 24 mars.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu une fuite de gaz et qu'il a fallu procéder à l'évacuation des élèves au complexe sportif.

Laura CHANSON a apprécié la présence des policiers municipaux.

#### **Information GPS**

Madame Fabienne DOUX explique que les GPS indiquent le Passage du Gois comme étant une route, et demande ce qu'il est possible de faire auprès des constructeurs de GPS.

Un courrier sera envoyé au département pour qu'il prévienne les constructeurs de GPS que la route est submersible.

#### **Compteur linky**

Madame Sandrine POUTHE fait la lecture d'un courrier envoyé aux Maires du canton sur la nocivité des nouveaux compteurs linky et invite les conseillers à contacter le collectif anti linky

#### **Regroupement de communautés de communes**

Monsieur Michel SANCHEZ demande des précisions sur le regroupement de communautés de communes. M. le Maire indique que le Préfet va probablement proposer un regroupement de la CDC du Pays du Gois avec la CDC du Pays de Challans et l'exception d'insularité pour la CDC de Noirmoutier.





22 jeunes conseillers municipaux enthousiastes se sont retrouvés pour une chasse au trésor au port du Bec

## Une fin de mandat très active pour le CME

Peinture, jardinage, découverte du patrimoine, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont mené plusieurs actions.

Le mercredi 11 mai 2016, les élus du Conseil Municipal des Enfants de Beauvoir sur Mer se sont donnés rendez-vous au **skate-park** de Beauvoir pour poursuivre leurs travaux de rénovation. Après le ramassage des déchets sur ce site le 20 avril dernier, ils ont décidé de repeindre le mur en blanc afin de proposer un nouveau support d'expression vierge pour l'art de rue. Après une bonne heure d'effort, une première couche de blanc a totalement recouvert le mur.

Une nouvelle rencontre du CME a eu lieu le mercredi 25 mai. Cette fois-ci, les jeunes élus ont participé à un **atelier jardinage au Parc du Cornoir** et plus exactement au Pot'à fleurs. Certains ont repiqué des plants de légumes, d'herbes aromatiques ou encore de piments pendant que d'autres ont désherbé manuellement un espace du Pot'à fleurs. Ils ont ensuite procédé au paillage au pied des légumes. Un autre groupe d'enfants s'est, quant à lui, attelé au bardage de la culture en lasagnes. Cette culture, très nutritive, a plusieurs intérêts comme celui de recycler les déchets et de produire rapidement des légumes et des fleurs.

Cette rencontre a également été l'occasion d'installer un support pour les ruches que les enfants ont fabriqué cet hiver. En effet, le parc du Cornoir dispose désormais d'un rucher composé d'une ruche Warré et d'une ruche Dadant. Elles ont été installées dans le verger du parc en retrait du passage des promeneurs.

Samedi 4 juin 2016, les CME de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain se sont retrouvés pour une **chasse au trésor au Port du Bec**. Après Beauvoir en 2015,

ce sont les enfants de Bouin qui ont reçu leurs homologues voisins. Équipés de boussoles et smartphones contenant énigmes et indices, les 22 participants ont dû réfléchir, faire preuve d'observation et de réflexion pour découvrir le trésor : l'or blanc (le sel).

**L'heure du bilan a sonné** pour les élus du CME belvérois. Le mandat 2015/2016 prend fin après une année de projets enrichissants pour chacun d'entre eux. Le 23 juin dernier, la jeune équipe composée de CM1, CM2 et d'une élève de 6<sup>ème</sup> s'est remémorée l'année écoulée en visionnant une rétrospective depuis les élections d'octobre jusqu'à leur rencontre avec les CME voisins.

Les trois élèves qui partiront au collège à la rentrée prochaine se verront remplacés par de nouveaux élèves de CM1. Les élus qui entameront leur deuxième année de mandat en 2016/2017 réfléchissent déjà à de nouvelles idées d'actions pour la rentrée.

Durant les deux années de mandat, les enfants découvrent le fonctionnement d'une collectivité territoriale, le rôle et les missions d'un élu municipal. Ils apprennent à travailler ensemble et à faire des choix. Ils deviennent acteurs de leurs projets et ils s'y investissent pleinement.

Ils ont notamment participé à des cérémonies de commémoration, contribué à la distribution des croissants à domicile pour le Téléthon et réalisé une banderole pour le don du sang. Ils ont également rendu visite aux résidents de l'hôpital local des Mathurins pour des après-midis de partage. De l'action intergénérationnelle à la sensibilisation de notre environnement et de notre patrimoine, les jeunes élus composant cette assemblée ont beaucoup appris.

A l'occasion de la Foire St Michel à Beauvoir sur Mer le 24 septembre prochain, l'association des commerçants et artisans avec le CME de Beauvoir organisent un concours de tarte sucrée ouvert à tous les pâtisseries amateurs ou avertis.

## Mot de l'opposition

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.



## Un arbre en mémoire de Christian Thibaud

Il y a tout juste un an, le Maire, Christian Thibaud, nous quittait. Suite à sa disparition, les enseignantes de l'école publique du Gois ont souhaité lui rendre un hommage symbolique en plantant un arbre dans la cour de l'école élémentaire.

En fin d'année, des agents des Espaces verts sont donc venus planter un Chêne des marais sous le regard attentif des enfants.

Depuis peu, une plaque a été apposée à son pied en mémoire du Maire disparu, lui qui a toujours beaucoup œuvré pour le bien être des élèves.



*Ce bel arbre résistant mesurant déjà plus de 6 mètres de haut va tranquillement prendre racine dans son nouvel environnement.*

## Remise des récompenses de l'opération «Paysage de votre commune»

«Paysage de votre commune», autrement dit le «concours des maisons fleuries», compte chaque année de nombreux participants belvéryns. Les récompenses de l'édition 2015 ont été remises le 31 mai dernier.

En 2015, ils étaient 32 candidats répartis dans deux catégories : «Jardins secrets» et «Jardins d'accueil».

Le jury, composé d'élus et d'agents des espaces verts municipaux, a visité les jardins et a déterminé ceux qui réunissaient au mieux les critères déterminés. Outre l'embellissement, le respect de l'environnement et l'utilisation d'essences locales sont aussi pris en compte dans le jugement.

A l'occasion de cette remise de récompenses, Vincent Thibaud, un des agents des espaces verts de la commune, a présenté à un public très attentif, le mode de gestion différenciée appliqué dans la commune ainsi que les alternatives aux produits phytosanitaires. Il a également donné des conseils pour une gestion raisonnée de l'eau tels que l'usage du paillage ou de récupérateurs d'eau.

La municipalité remercie tous les participants qui, par l'embellissement de leurs jardins, contribuent également à l'amélioration du cadre de vie de la commune. M<sup>me</sup> AURY, conseillère départementale, a tenu, à son tour, à remercier et féliciter les participants et la municipalité de Beauvoir sur Mer.

**Les lauréats de l'édition 2015 sont :**

- **M. FRANCHETEAU Bernard** dans la catégorie «Jardins secrets»,

- **M. et M<sup>me</sup> André MORINEAU** dans la catégorie «Jardins d'accueil».



## Finale intercommunale de la prévention routière

La finale intercommunale de la Prévention routière a récompensé quatre jeunes talents le 8 juin dernier à Saint Gervais.

Tout au long de l'année scolaire, Marie-Laurence Malbec de la communauté de communes du Pays du Gois anime les séances de prévention routière auprès des élèves des communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain.

31 enfants se sont présentés pour concourir à la finale intercommunale de la Prévention routière. Après avoir passé un test ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), ils ont évolué avec leur vélo sur un parcours de maniabilité. Ils ont ensuite participé à un atelier d'échanges sur la sécurité routière avec Laurent Chauvin, policier municipal à Beauvoir sur Mer.



les jeunes participants entourés des élus et organisateurs lors de la finale de la prévention routière du Pays du Gois

### Le Palmarès

Jules Guérineau et Alicia Potier, tous deux gervinois ont décroché respectivement la première et la seconde place du classement. Ce sont deux jeunes belvérons, Mano Coquerel et Mattéo Haag qui se classent troisièmes ex aequo. Ces quatre lauréats sont allés défendre les couleurs du Pays du Gois au challenge départemental à Vairé le 29 juin dernier.



Une épreuve du parcours de maniabilité

## La fête de la musique lance les festivités belvérides

Plusieurs centaines de personnes se sont réunies sous les Halles à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin à Beauvoir sur Mer.

Quatre groupes se sont partagés l'affiche pour la 8<sup>ème</sup> édition de la fête de la musique à Beauvoir sur Mer. Jeune ou moins jeune, le public belvéridien est chaleureux et réceptif. Cette fête intergénérationnelle a débuté avec un goûter musical offert et organisé par la municipalité.

Les Zicos ont invité tous les petits et les grands «enfants» à participer à l'épopée de Romualda dans l'univers des pirates

En début de soirée, le ciel s'est enfin éclairci pour accueillir les 70 choristes de l'Echo de l'Océan. La chorale belvéridienne accompagnée de son chef de chœur a interprété un répertoire très varié pour le plus grand plaisir du public venu nombreux. Les magnifiques voix des jeunes chanteuses du trio Aya ont fait l'unanimité. Leurs reprises revisitées ont séduit les spectateurs. La soirée s'est terminée avec le groupe nantais «Moustache Museum». Les six talentueux musiciens ont interprété leurs créations influencées par le folk et le rock.



Le spectacle «Romualda Pirates»



Chorale «Echo de l'Océan»



Trio Aya



Moustache Museum

## Une année scolaire se termine et la rentrée se prépare

Après une longue période scolaire de 11 semaines, les écoliers profitent de deux mois pour se reposer avant la rentrée prévue le 1<sup>er</sup> septembre prochain. À l'école publique du Gois, c'est également une deuxième année de TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) qui s'achève, l'occasion de dresser un rapide bilan.

### Fréquentation et activités

110 enfants soit 84 %,  
c'est le taux  
de fréquentation  
aux TAP  
en 2015/2016

En maternelle, les activités sont essentiellement basées sur le jeu, l'éveil et la motricité. Les 42 enfants ont notamment participé à des ateliers de bricolage, de plantation mais aussi d'éveil corporel. Qu'il soit de mémoire, collectif ou bien encore d'imitation, le jeu a été exploité dans toutes ses formes.

Parmi toutes les activités proposées sur les 5 périodes de l'année, 68 élèves d'élémentaire ont notamment eu l'occasion de s'initier à la musique, à la cuisine, au cirque et aux jeux traditionnels. Une intervention des pompiers et de la police municipale leur a permis de mieux connaître les missions de ces derniers.

Un large panel de sports a été testé : du badminton au tennis de table en passant par la pétanque, le judo et la piscine. La découverte de toutes ces disciplines sportives permet aux enfants de se dépenser et de jouer ensemble.

### Le club d'échecs, le tennis, l'A.R.S.B. et les Écuries Kalypso

Ces 4 associations ont accepté d'intervenir sur des TAP et la municipalité les en remercie. Tous ces bénévoles d'associations belvérides ont notamment permis aux enfants de découvrir les échecs, le tennis, le judo, le tir à l'arc et l'équitation.

«C'est une vraie richesse pour nos petits belvérides de pouvoir s'initier à toutes ces disciplines culturelles et sportives» affirme Alizée Amiot, adjointe aux affaires scolaires.

En effet, il en faut du monde pour encadrer 110 enfants tous les mardis et vendredis d'école de 15h à 16h30. Ainsi, élus, parents bénévoles, agents municipaux et intervenants extérieurs tels que musicours, Lovasport, Ludoplus et la Cicadelle ont été sollicités pour venir aider et animer ces temps d'activités.

Christophe Courtine, éducateur sportif, est chargé d'organiser et coordonner toutes ces activités.

Une enquête de satisfaction a été menée en cours d'année auprès des jeunes participants du CP au CM2. Elle a montré que **86% des enfants sont contents de venir aux T.A.P** et **87% sont très satisfaits des encadrants**. Les **activités sportives** sont très largement **plébiscitées**, viennent en 2<sup>ème</sup> position les activités manuelles et loin derrière les activités culturelles. Concernant la fatigue, 88% la ressentent peu, 9% moyennement et 3% se sentent très fatigués. À la fin de l'enquête, ils ont fait part de leurs envies pour l'année prochaine.

Le 5 juillet dernier, un temps convivial a été organisé par la municipalité pour remercier tous les partenaires de leur implication et leur contribution au bon déroulement des TAP 2015/2016.

Le programme de l'année 2016/2017 est en cours de conception. Les jours et horaires resteront inchangés mais les périodes à thèmes seront planifiées différemment. «La nouveauté consistera à permettre à l'enfant de faire des choix, une façon de l'impliquer et de le responsabiliser» précise Alizée Amiot.



Tir à l'arc avec l'ARSB

### Les tickets de cantine

Le restaurant scolaire fonctionnera de nouveau avec les tickets pour l'année 2016/2017.

**Vous pourrez acheter vos carnets en mairie à partir du lundi 22 août 2016** ou sur le site internet de la mairie en commandant en ligne (paiement en ligne) ou en téléchargeant le bon de commande (paiement par chèque) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Le carnet de 10 tickets pour les maternelles reviendra à 31 € soit 3,10 € l'unité et à 34 € pour les élémentaires soit 3,40 € l'unité.**

La municipalité de Beauvoir sur Mer a un marché avec une société de restauration pour assurer l'élaboration des repas pour les écoles. Ce marché a été relancé pour 4 ans. C'est la société Ansamble, prestataire actuel, qui a été retenue.



## Agenda

**Exposition de Laëtitia Guilbaud**  
Cet été à l'Office de Tourisme

**Concours de pétanque**  
Tous les vendredis de juillet/août  
À partir de 19h - Lieu : Boulodrome  
Organisés par la Pétanque Belvérière

**Portes ouvertes Aéroclub**  
Dates : du 14 au 16 juillet  
Lieu : Aérodrome route de Fromentine  
Organisé par l'aéroclub

**Marché nocturne  
animations - bal  
feu d'artifices**

Date : Jeudi 14 juillet dès 16h  
Lieu : Place des 3 Alexandre  
Organisés par la municipalité

**Don du sang**

Date : Vendredi 15 juillet  
Lieu : Salle Polyvalente  
Organisé par le Don du sang

**Élections Miss 15/17 ans  
et Modèle Élégance  
Vendée 2016**

Date : 16 juillet – 20h  
Lieu : Salle polyvalente - Entrée : 5 €  
Organisées par O'Cœur de la Mode

**Concert de l'été :  
duo Lyre en Retz**

Date : Mercredi 20 juillet - 21h  
Lieu : Place des 3 Alexandre  
Organisé par la municipalité

**Concert de l'été :  
quatuor de guitares**

Date : Mercredi 27 juillet - 21h  
Lieu : Place des 3 Alexandre  
Organisé par la municipalité

**Conférence sur l'histoire  
de la Crosnière**

Date : Vendredi 29 juillet - 18h  
Lieu : S. de l'Ardoise Verte  
(plus d'infos p. 42)  
Organisée par les Amis de l'Isle  
de la Crosnière

**Concert de l'été :  
Tenor Juan José Medina**

Date : Mercredi 03 août - 21h  
Lieu : Place des 3 Alexandre  
Organisé par la municipalité

**Concert de l'été : Paris Opéra**

Date : Mercredi 10 août - 21h  
Lieu : Place des 3 Alexandre  
Organisé par la municipalité

**Portes ouvertes Aéroclub**

Dates : du 13 au 15 août  
Lieu : Aérodrome route de Fromentine  
Organisées par l'aéroclub

## L'élaboration du plan local d'urbanisme valant révision de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

**Juillet 2016 : présentation du zonage  
et du règlement, le projet de P.L.U. se  
précise.**

**Du Projet d'Aménagement  
et de Développement Durables  
au plan de zonage du P.L.U.**

La concertation autour du Plan Local  
d'Urbanisme (P.L.U. remplaçant  
le Plan d'Occupation des Sols) se  
poursuit.

Après la réunion publique du 2 février  
dernier exposant la proposition  
de Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables (P.A.D.D.)  
de Beauvoir sur Mer, la Commission  
en charge de l'élaboration du P.L.U.  
s'est réunie à plusieurs reprises pour  
examiner les différentes observations  
ou requêtes reçues en Mairie puis  
pour élaborer le plan de **zonage** du  
P.L.U. et réfléchir à son **règlement**.  
Le **zonage du territoire** constitue la  
traduction réglementaire du Projet de  
la Commune (P.A.D.D.).

Il permet notamment de définir les  
zones urbaines, les secteurs amenés  
à être urbanisés, les espaces ayant  
vocation à recevoir des activités  
sportives, récréatives ou de loisirs,  
les éléments du patrimoine et les  
espaces naturels et agricoles devant  
être préservés.

Le **règlement** (actuellement en cours  
de finalisation) précise les règles  
d'urbanisme pour chacun des secteurs  
concernés.

**Réunion publique  
le mercredi 20 juillet 2016,  
à 19 h à la Salle polyvalente**

Ce 20 juillet, Monsieur le Maire et  
son équipe de travail assistés du  
bureau d'études **A+B Urbanisme  
& Environnement** exposeront les  
grandes orientations des projets de  
zonage et de règlement du P.L.U.  
et laisseront place à un débat pour  
répondre à certaines interrogations  
inscrites dans un intérêt collectif.

**Présentation du projet  
de zonage du territoire  
de Beauvoir sur Mer  
et de règlement  
à compter du 21 juillet  
en mairie**

**A compter du 21 juillet**, chacun  
d'entre vous est convié à consulter des  
**panneaux** qui exposeront le **projet  
de zonage du P.L.U.** qui n'a à l'heure  
actuelle qu'un caractère provisoire.  
Il est encore temps d'émettre toute  
observation, toute suggestion ou toute  
requête.

**Pour toute observation plus  
personnelle ou individuelle**, le  
registre réservé au P.L.U. demeurera  
à votre disposition en Mairie pour  
que vous puissiez y déposer toute  
suggestion ou requête qui pourraient  
être prises en compte dans la  
finalisation du dossier de P.L.U.  
Des courriers peuvent aussi être  
adressés à l'intention de Monsieur le  
Maire.

**Marché nocturne  
animations - bal  
feu d'artifices**

Date : lundi 15 août dès 16h  
Lieu : Place des 3 Alexandre  
Organisés par la municipalité

**Concours de peinture**

Date : lundi 15 août  
Thème : «Peindre Beauvoir sur Mer»  
Organisé par la municipalité

**Halles et Danse :  
Soirée Musicales  
et danses traditionnelles**

Date : samedi 27 août – 20h30  
Lieu : Sous les Halles  
Organisée par la municipalité

**Forum des associations**

Date : samedi 10 septembre – 14h/18h  
Lieu : S. Omnisport - Complexe sportif  
Organisé par la municipalité avec les  
associations belvérières

## Déclarations préalables

11/01/2016 CHARTIER Laurent 19 chemin du Fief Buord Construction d'un mur de clôture	18/02/2016 DELACOURT Stéphanie Chemin du Puits neuf Construction d'une maison	31/03/2016 GAND Delphine Le Grand Pont Réfection toiture suite à un sinistre Modification de façade et pose de vélux	20/05/2016 SIROT Jacques 10 rue Charles Gallet Modification de façade
25/01/2016 COUBRONNE Marie Odile 8 rue du Stade Construction d'une véranda	23/02/2016 BEUNET Loïc 40 chemin de la Chèvre Installation Kit composé d'un panneau	07/04/2016 CESBRON Hugues 37 ch. de la Vallée des Vignes Construction d'une piscine	24/05/2016 ROSFELDER Jean-Pierre 4 impasse de la Caravelle Construction d'un abri de jardin, d'un abri à bois et de clôtures
25/01/2016 LAMBING Martial 12 rue Aigue marine Construction d'une clôture	25/02/2016 Commune de Beauvoir/Mer Zone artisanale Détachement de parcelle lot A et lot B	07/04/2016 DENOEUDE Yvon 27 rue des Peupliers Isolation thermique	01/06/2016 JOLY Yoann 1 rue du Champ Extension maison d'habitation
02/02/2016 POIRIER Patrick La Croix Pose d'une fenêtre et panneaux solaires	26/02/2016 MALITTE Christophe 64 chemin de la Chèvre Transformation garage en chambre	25/04/2016 BILLON Gaël Impasse du Château Rénovation habitation et hangar existant	03/06/2016 BRETAGNE Jean-Yves 4 rue des quatre Saisons Clôture
03/02/2016 RONDEAU François 10 rue des Tamaris Réhaussement de Clôture	26/02/2016 TABET Jean-François 7 impasse des Meuniers Construction d'une véranda et d'un préau	27/04/2016 MOUILLEAU Alice 4 chemin du Puits de Riez Détachement de parcelle	06/06/2016 VASSIERE Denis Clôture 37 route des ostréiculteurs
08/02/2016 LEMAIRE Julien Le Breuil Isolation thermique	03/03/2016 SCI du Dain représenté par Monsieur CHAIGNEAU Rue du Dain Edification d'une clôture	04/05/2016 CAILLAUD Rémy 105 rue du Port Isolation thermique	03/06/2016 BROSSARD Franck 84 bis rue des Sables Construction d'un abri de jardin
10/02/2016 LEMAIRE Julien Le Breuil Pose de panneaux solaires	07/03/2016 TALNEAU Bernard 19 ch. du Puits Neuf Construction d'un garage et abri à bois	19/05/2016 GIRARD Kévin 19 rue Jean-Claude Mouilleau Edification d'une clôture	08/06/2016 NIORT Clotilde 53 ter rue du Cornoir Edification d'un mur de clôture
18/02/2016 LEROY Marcel Rue de Nantes Détachement de parcelle		19/05/2016 BOUE Michel 9 chemin de l'ormeau Mur de Clôture	17/06/2016 THEBAUD Jean-Claude 100 rue du Port Isolation thermique
18/02/2016 BINDLER Erna 113 rue du Port Fermeture d'un préau			

## Permis de construire

18/01/2016 GUYON Freddy Lot. Le Clos Saint Antoine Construction d'une maison	18/02/2016 DELACOURT Stéphanie LT Briand, Ch. du Puits neuf Construction d'une maison	07/04/2016 BEZIER André 203 bis rue du Port Construction d'un garage et isolation par l'extérieur de l'habitation existante	02/06/2016 JOLY Bernard La madeleine Création d'une zone refuge
01/02/2016 BILLET Walter 62 route de Nantes Extension d'un bâtiment artisanal	23/02/2016 FABIEN Jean-Paul Le Bertin Extension habitation et création zone refuge	27/04/2016 GRONDIN Bertrand Rue de la Papinière, Grande rue Démolition partielle du bâti angle de rue	13/06/2016 BILLON Jean-Yves 33 bis chemin de Chantemerle Extension maison et démolition d'un garage
08/02/2016 M <sup>me</sup> NIORT - M. SAUSSEAU 55 rue du Cornoir Construction d'une maison	25/02/2016 VAIRE Stéphanie 22 rue des Ecureuils Construction d'une maison	19/05/2016 NAUDIN/BRINON Patrick et Evelyne 9 impasse des Tamaris Isolation par l'extérieur et extension	
18/02/2016 CHENAIS Gérard et Chantal Le Fief du Puits Neuf Modification de la souche de cheminée	04/04/2016 HERROUIN Jean Claude 11 rue des Ecureuils Construction d'un garage	26/05/2016 MERCIERE Mickaël 9 chemin de la Commanderie Construction d'une maison	
	06/04/2016 GABORIT André 74 rue du Cornoir Construction maison individuelle et mur de clôture		

# Etat Civil

## Nos joies

### À la Maternité de Challans

Le 7 janvier 2016 :  
**Sarah MICHAUD**  
de Florent MICHAUD  
et Valérie BURGAUD

Le 20 janvier 2016 :  
**Victor RABALLAND**  
de Guillaume RABALLAND  
et Fanny SIMONNEAU

Le 1<sup>er</sup> février 2016 :  
**Lola DESVERRONNIERES**  
de Philippe DESVERRONNIERES  
et Marion MONNERON

Le 6 février 2016 :  
**Ceïla DIEGHI**  
de Guillaume ROUSSEAU  
et Bettina DIEGHI

Le 9 février 2016 :  
**Léana CHAIGNEAU**  
de Romain CHAIGNEAU  
et Pauline SOCHARD

Le 29 février 2016 :  
**Marcel AMIOT**  
de François AMIOT  
et Alizée POTIER

Le 13 mai 2016 :  
**Lewis GROLLEAU FRADET**  
de Jacky GROLLEAU  
et Christelle FRADET

### À la Maternité de Saint Herblain

Le 8 février 2016 :  
**Eva DOBIGNY**  
de Mikaël DOBIGNY  
et Sophie PERRIN

## Nos mariage

Le 13 février 2016 :  
Cyril GROSLIER et Béatrice LUCAS

Le 12 mars 2016 :  
Bruno GOBIN et Adjo KONAN

Le 16 avril 2016 :  
Yannick RENAUD  
et Géraldine MARION

Le 14 mai 2016 :  
Benoît DITTENIT  
et Magalie CHARRIER

Le 10 juin 2016 :  
Franck OYHARÇABAL  
et Céline PALVADEAU

Le 18 juin 2016 :  
Sébastien DUPONT  
et Cinthia CAIVEAU

Le 24 juin 2016 :  
Arnaud JORGE  
et Aurélia RUIZ

## Nos peines

Le 4 janvier 2016 :  
Jacqueline FORTIN veuve JOLY,  
81 ans

Le 4 janvier 2016 :  
Anita DAMERVAL épouse CHENET,  
70 ans

Le 17 janvier 2016 :  
Michel GARNIER, 82 ans

Le 28 janvier 2016 :  
Gilles GAUTIER, 70 ans

Le 11 février 2016 :  
Jean Marc QUEVEAU, 68 ans

Le 19 février 2016 :  
Samuel TESSIER, 27 ans

Le 18 février 2016 :  
Michel CHEVRIER, 79 ans

Le 26 février 2016 :  
Mauricienne MENUET veuve  
GABORIT, 74 ans

Le 3 mars 2016 :  
Yvonne RABALLAND veuve TESSIER,  
93 ans

Le 9 mars 2016 :  
Elisabeth HEVIN veuve MARTIN,  
91 ans

Le 8 mars 2016 :  
Paulette MILCENT veuve  
PALVADEAU, 80 ans

Le 15 mars 2016 :  
Renée COCARD veuve ROBARD,  
94 ans

Le 20 mars 2016 :  
Jean Marie GIRAUDET, 87 ans

Le 26 mars 2016 :  
Alain DUPONT, 58 ans

Le 28 mars 2016 :  
Jacques POIRIER, 68 ans

Le 6 avril 2016 :  
Gilbert RETUREAU, 87 ans

Le 15 avril 2016 :  
Patrick DENIS, 56 ans

Le 24 avril 2016 :  
Gilles CHAIGNEAU, 66 ans

Le 26 avril 2016 :  
Joël LE GOFF, 64 ans

Le 30 avril 2016 :  
Gaston SALOMON, 85 ans

Le 2 mai 2016 :  
Jean ANDRE, 82 ans

Le 6 mai 2016 :  
Nadine GAUDIN, 52 ans

Le 11 mai 2016 :  
Raoul DUPONT, 81 ans

Le 12 mai 2016 :  
Vincent ROSSI, 80 ans

Le 15 mai 2016 :  
Robert BRIAND, 83 ans

Le 17 mai 2016 :  
François JOLY, 33 ans

Le 18 mai 2016 :  
Bertrand BESSEAU, 74 ans

Le 9 juin 2016 :  
Catherine VIAUD épouse GAUTIER,  
58 ans

Le 12 juin 2016 :  
Daniel MERLE, 70 ans

## Aménagement du centre-ville

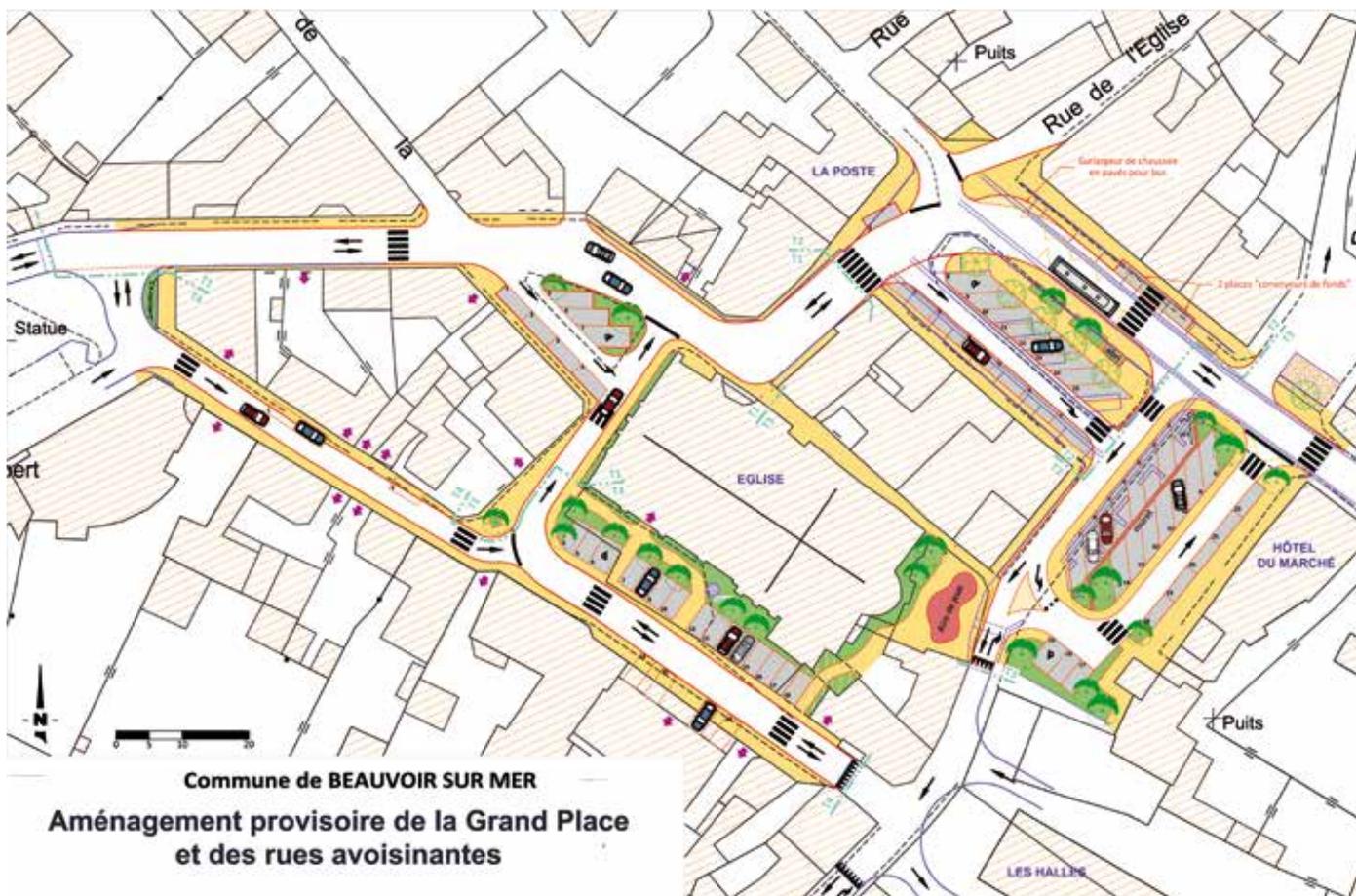
Face aux enjeux de sécurité et de mise en accessibilité de la voirie, la municipalité envisage un réaménagement complet du centre-ville, depuis la Grand Place jusqu'à la Place St Philbert.

Ce projet, au stade d'étude, a été présenté aux commerçants du centre le 18 avril dernier.

Découpé en 4 tranches, ce projet consiste à réaliser un cheminement accessible pour les personnes à mobilité réduite, à optimiser les stationnements et à sécuriser notamment le virage situé devant la Poste, en supprimant tous les stationnements situés devant les banques pour permettre une meilleure giration des poids lourds.

Les îlots de stationnements situés devant l'Hôtel du Marché seront totalement revus pour être transformés en un parking central.

Ce programme a reçu un accueil très favorable de la part des commerçants présents lors de la présentation du 18 avril, lesquels ont par ailleurs relancé la réflexion sur l'instauration d'une zone bleue en centre-ville.



## Travaux en bref et en images



### Aménagement paysager

Les agents des espaces verts ont récemment aménagé la rue de l'Estran, dans la zone du Pontreau, par des plantations de vivaces dans un esprit de bord de mer. A l'automne, le cheminement, accessible aux personnes

à mobilité réduite, se poursuivra jusqu'au rond-point de la rue des Sables.



### Des arrosoirs consignés au cimetière

Le cimetière de Beauvoir sur Mer est désormais équipé de «consigneurs» pour arrosoirs. Un consigneur, c'est ce système utilisé par les grandes surfaces pour la gestion des chariots

de courses. Une pièce de monnaie glissée à l'intérieur permet de libérer la chaîne fixée au chariot. La pièce est restituée lors de sa remise en place. L'intérêt est double : les usagers sont assurés d'avoir toujours un arrosoir disponible et ils sont tous rangés à un point fixe. Accessoirement, la consigne de 2 € permet aussi de limiter les «disparitions» d'arrosoirs.



## Création d'une voie de desserte de la zone artisanale du Clos St Antoine

La Zone Artisanale située Chemin de la Chèvre, récemment aménagée, va bientôt voir l'installation de plusieurs entreprises, ramenant ainsi de l'activité économique sur la commune.

Afin d'éviter le passage régulier de véhicules sur le Chemin de la Chèvre, la municipalité envisage la création d'une voie de desserte reliant la Zone Artisanale directement à la Route de la Roche.

Le tracé de la future voie, encore à l'état de projet, a été présenté lors du conseil municipal du 9 mai dernier, et a été approuvé par 24 voix, contre 1 refus et 1 abstention.

Les acquisitions des parcelles nécessaires à la réalisation de la nouvelle voie sont en cours, et devraient s'opérer sur les années 2016 et 2017.



Schéma de principe de l'emprise de la future voie d'accès à la Zone Artisanale

## Terrain communal : une dernière parcelle disponible

Il reste une parcelle dans le lotissement communal «Le Clos Saint Antoine» situé chemin de la Chèvre.

Le terrain est viabilisé et libre de constructeur. Le prix de vente net vendeur pour cette parcelle de 503 m<sup>2</sup>

## Accession à la propriété : la commune de Beauvoir sur Mer s'engage !

Lors de sa séance du 9 mai 2016, le conseil municipal a décidé la création d'un «Passeport pour l'accession».

Cette décision fait suite à la réorientation du programme départemental Eco-Pass vers l'aide à l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'amélioration énergétique, auquel la commune restera associée à raison de 5 projets par an qu'elle financera à hauteur de 1 500 € chacun.

Pour être éligibles au titre du dispositif départemental, et ainsi bénéficier d'une subvention complémentaire du Département, également à hauteur de 1.500 €, les candidats devront remplir certains critères, comme répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro par exemple.

Le «Passeport pour l'accession» vise quant à lui à encourager les projets d'achat de terrain et de construction des ménages aux revenus modestes afin de faciliter leur accession au logement neuf. La commune financera 5 projets par an à hauteur de 2.000 € chacun. Les candidats devront là aussi remplir un certain nombre de conditions, notamment être primo-accédant. L'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) procèdera à l'instruction des demandes de subvention.

**Pour plus d'informations, contacter les services de la mairie au 02 51 68 70 32, ou de l'ADILE au 02 51 44 78 78.**

est fixé à 38.000 €. Cette parcelle sera vendue de préférence à un primo-accédant pour une résidence principale.

**Pour plus de renseignements, merci de contacter la mairie au 02 51 68 70 32.**

## ASCB : Association Sportive et Culturelle de Beauvoir

sections : Danse - Sportimus - Judo - Ju-jitsu et Quadrisports

L'année s'est terminée avec le tournoi de judo du 5 juin et les galas de danse des 17 et 18 juin.

Comme tous les ans, les inscriptions auront lieu lors du Forum des Associations le samedi 10 septembre de 14h à 18h à la salle Omnisport pour toutes les activités sauf LE JUDO.

### Section JUDO

La saison 2015-2016, fut une bonne moisson de médailles pour nos jeunes judokas poussin(e) et pré-poussin(e)s sur les différents tournois interclubs, en classant le club à plusieurs reprises juste derrière les plus gros.

Nous soulignons particulièrement les tournois par équipe d'Aizenay où les poussins terminent 4<sup>ème</sup>, les poussines 3<sup>ème</sup>, les pré-poussins 4<sup>ème</sup> et les **pré-poussines 1<sup>ère</sup>**. Celui du vendéspace réunissait les poussin(e)s des clubs vendéens. Notre équipe mixte s'est classée 2<sup>ème</sup> de sa poule derrière judo 85 et devant Commequiers. Elle atteint le tableau final, en battant Luçon en demi-finale 4v à 2v ; malheureusement ils se sont inclinés en finale contre judo 85 2v à 4v.



Équipe pré-poussine 2008-2009

**En Benjamins** : Karl BONNEAU et Théo ANSELME, catégorie ceinture orange, sont montés à 2 reprises sur la 1<sup>ère</sup> marche du podium du critérium technique en janvier et février 2016. Ils gagnent leur sélection au niveau régional.

**Coupe d'hiver** : -30kg Karl BONNEAU et -36kg Maïna LECOSSEC se classent 3<sup>ème</sup>, -42kg Théo ANSELME, Mano COQUEREL et -34kg Mathéo HAAG sont NC.

**Chpt Vendée** : -36kg Maïna LECOSSEC termine 5<sup>ème</sup> et a été sélectionnée en région où elle termine 9<sup>ème</sup>, belle expérience acquise. -42kg Théo ANSELME 9<sup>ème</sup>, -30kg Karl BONNEAU et -34kg Mathéo HAAG sont NC.

Nous sommes fiers d'eux pour leur début en benjamins, ils ont été combattifs et à l'écoute, voir la suite en septembre...

**En Minimes : coupe d'hiver** : -73kg CROCHET Antoine 3<sup>ème</sup>; chpt vendée: -73kg CROCHET Antoine 4<sup>ème</sup>; **coupe jeunes commissaire sportif départementale**. CROCHET Antoine 2<sup>ème</sup>, il loupe de peu la place de 1<sup>er</sup> (0.5pts).

**En cadets : chpt vendée** : -55kg BARRAUD Dimitri devient champion de Vendée et accède à la **demi-finale du chpt de France** à NANTES et LORMONT, -50kg MASSE François NC; **coupe jeunes commissaire sportif départementale**. BARRAUD Dimitri 2<sup>ème</sup>, **sélectionné en région** où il se classe 9<sup>ème</sup>; PADIOLLEAU Anthony 5<sup>ème</sup>; **critérium régional cadet 1** : -55kg BARRAUD Dimitri décroche la 1<sup>ère</sup> place et accède au **niveau national en octobre prochain à CEYRAT**.

**Objectif atteint pour Dimitri, âgé de 15 ans, qui vient de décrocher sa ceinture noire. (2<sup>ème</sup> CN au club).**



Dimitri Barraud, nouvelle ceinture noire du club, au côté du professeur de Judo, Cyril LEGRIS

En février, bonne performance de nos ceintures marrons qui obtiennent leur kata pour la CN : LEROY Paul, DELEPINE Nathan, FERTRE Patrick, BARRAUD Dimitri et François MASSE. Félicitation à tous.

Un grand bravo à nos 2 benjamins Karl BONNEAU et Théo ANSELME, qui sont montés sur la 1<sup>ère</sup> marche du podium au critérium technique régional qui se déroulait à ANGERS le 05/06/2016.



Karl et Théo champions au critérium technique régional

Le 5 juin 2016, s'est déroulé notre tournoi annuel dans la salle de basket. Nous avons eu 120 judokas et la participation de 11 clubs. L'association tient à remercier tous ses jeunes qui ont arbitré et tenu les

tables toute la journée, (sans eux le tournoi ne pourrait pas avoir lieu), à la municipalité, à nos sponsors et aux parents, MERCI.

**Un grand merci aux parents pour leur dynamisme, leurs encouragements, l'ambiance qu'ils ont apporté cette saison, en espérant que cela puisse continuer, que tout le monde se serrent les coudes pour garder notre club actif. Longue vie aux petits clubs qui ne méritent pas leur place.**

**Concentration, persévérance et combativité c'est ce qu'on attend de nos judokas.**

Les objectifs sont :

- d'encourager nos jeunes à participer aux stages et CPS départementaux pour progresser (à partir de benjamins),
- les initier vers l'arbitrage et le commissaire sportif,
- les garder le plus longtemps dans le club.
- passer le kata en vue de la ceinture noire (pour les cadets et juniors).

### Un petit mot sur le Quadrisports

De nombreuses personnes se posent la question pourquoi Quadrisports ? Cela se déroule dans la salle de judo, et peut être pratiqué par les femmes et les hommes de 14 à 99 ans afin **d'entretenir leur corps**.

Durant la séance nous pratiquons **4 exercices différents : le cardio** sous forme de jeux, course, parcours ; renforcement musculaire avec ou sans matériel (élastiques, bâton, ballon etc.); **étirement, assouplissement ; relaxation**.

A chacun son rythme et sous une forme adaptée aux pilâtes. Si vous avez envie de tout cela venez nous rejoindre **le mercredi de 19h15 à 20h 15 salle omnisports, salle de judo**.



Séance de quadrisports

**Inscription : mardi 30/08 salle de judo, complexe sportif - 18h30 - 19h30**

**Reprise des cours le mercredi 7 et vendredi 9/09/2016 aux heures habituelles**

**Samedi 10/09/2016 FORUM DES ASSOCIATION de 14h à 18h**

# Sport

## Les Amis du Gois

**La météo n'a pas assombri la 30<sup>ème</sup> édition des Foulées du Gois.**

**M**algré une météo plus que chagrine, pour cette trentième édition des Foulées du Gois, les participants étaient au rendez-vous, plus nombreux que jamais. **Plus de mille hommes, 832 femmes et 315 enfants**, les records de participation étaient enfoncés. Le public était plus nombreux que jamais à participer à cette grande fête du sport.

**Course des Jeunes enfants.** 195 enfants au départ sur 900 mètres : 1<sup>er</sup> Alan Orion en 00.03.04, second Ibane Delclos et 3<sup>ème</sup> Simon Cacault. Kamissa Sangaré est 1<sup>ère</sup> chez les filles, devant Ann'Stephi Chalu et Paloma Bréal.

**Course minimes et Benjamins.**

120 au départ des 2.400 km : 1<sup>er</sup> Adil Machroub en 00.08.12, 2<sup>ème</sup> Lilian Maréchal (+00.00.02); 3<sup>ème</sup> Yanel Amélineau. 1<sup>ère</sup> fille Eva Coutart suivie de Ayana Monbruno Philémon et de Narolynda Bonine.

**Les populaires Hommes.** - Plus de 1000 hommes au départ. Dès le début de cette course, Julien Cougnaud, Cyril Leblong, Kevin Martin et Guillaume Piquet distancent le peloton. Un peu avant mi-parcours, Julien Cougnaud se détache, prend le commandement et ne le quittera plus, augmentant au fil des kilomètres son avance sur ses poursuivants pour terminer, en 24 minutes 55 les quelques 8 km du parcours, devançant de 35 secondes Cyril Leblong et de 50 secondes Kevin Martin.

**Populaires femmes.** - Elles étaient plus de 830 au départ. Dès le départ, Anaïs Quemener (1<sup>ère</sup> en 2015) se détachait, avec la Russe Natalia Nagirniak. Au bout de 2 km, Natalia lançait alors une attaque imparable et terminait le reste du parcours, augmentant son avance à chaque foulée. A l'arrivée, Natalia avec un temps de 00.28.06 devance Anaïs Quemener de 46 secondes et Marion Pelé de 1mn 48.

**La course contre la mer.** - La mer ne montant pas aussi vite que prévu a permis aux concurrents de faire de très bons temps. Le Polonais Piotr Lobodzinski, 1<sup>er</sup> en 2015 et second en 2014, prenait le meilleur sur Mohammed Moustouai (Maroc) pendant le parcours dans l'eau, mais ce dernier le grillait au poteau, ayant une meilleure pointe de vitesse sur le sec. Il terminait en 12 mn 09, laissant Lobodzinski 2 secondes derrière, le marocain Noureddine Ariti terminant 3<sup>ème</sup> devant l'ukrainien Sergei Rybak et le russe Ivan Musiyako.



Podium de la course contre la mer 2016

## Les Foulées du Gois, remerciements du président Cesbron

Jo Cesbron, initiateur des Foulées et président des Amis du Gois remercie les bénévoles. «Le soutien et la fidélité apportés par les bénévoles, l'ESM Challans et ses présidents Serge Besnard, puis Jo Baron, sont les éléments indispensables pour la réussite des Foulées».

«Jean-Pierre Lévêque, vice président et Directeur sportif des Amis du Gois, fait le lien avec l'ESM et s'occupe de toute la partie sportive.

Les forces de l'ordre, le conseil départemental et les municipalités de Beauvoir et de l'Île de Noirmoutier soutiennent efficacement cette journée.

Les très belles images de Roger Morisseau, avec plus de 100.000 photos prises au fil des éditions font beaucoup pour la réputation des Foulées, de même que les films de Daniel Amélineau, couvrant les épreuves de bout en bout.

Le trésorier Bernard Tenaud, aidé par Olivier Giraud, gère avec compétence l'équilibre financier de l'association.

Mon épouse Michèle est un maillon fort des Amis du Gois, discrète mais très efficace.

Les ostréiculteurs chargés avec leurs bateaux de la sécurité sur le parcours se trouvent là où il le faut, au moment où il le faut.

Les gardiens de parking gèrent avec tact et efficacité l'afflux des véhicules du public.

Il ne faut pas oublier Gilbert Reculeau, en charge des stands de restauration, les distributeurs de dossards, les starters, la sécurité active et passive dirigée par Armelle (une des premières bénévoles déjà à l'époque de la «Route sous la mer»), les juges aux arrivées, ainsi que les quelques 400 bénévoles qui nous suivent fidèlement depuis de nombreuses années.

Nul doute que les esprits de Christian Thibaud, qui a soutenu efficacement les Foulées du Gois durant ses mandats de maire de Beauvoir et Claude Mercier, un des promoteurs du premier projet, se sont penchés avec bienveillance sur cette 30<sup>ème</sup> édition des Foulées du Gois».



30 athlètes lors de la course contre la mer

## Le Canisport du Gois



Canisport du Gois  
Canimarche - Canicross - Canivtt

**Le Canisport du Gois, ce nom vous dit quelque chose ? Étonnant c'est un nouveau club en Vendée. Il est basé à Beauvoir sur Mer.**

L'association a pour but de faire découvrir les joies du Canicross, du Canimarche et du Canivtt.

**Vous devez vous demander ce qu'est le Canisport ?**

### Canicross

Le Canicross est un sport qui associe un coureur à un chien (de toutes tailles et de toutes races) dans un même effort sportif.

Les parcours peuvent varier de 1,5 km à 9 km.

Le chien est dans l'obligation d'être devant, ou alors le coureur a le droit de se situer au niveau des épaules du chien. Il est formellement **interdit** d'être devant son compagnon ou de le tirer, sauf pour le remettre dans la bonne direction. Votre chien doit avoir 12 mois.



### Canivtt

Le Canivtt consiste à pédaler avec son chien, d'unir ses forces dans un même effort.

Le but est d'aller le plus vite possible en respectant l'allure de l'animal et le chien lui-même. Si le chien ralentit ou s'arrête le maître doit faire pareil. Il est **interdit** de tirer l'animal pour le forcer à courir.

Cela doit rester un plaisir pour le chien et le cycliste. Il est essentiel de rappeler que pour la sécurité du cycliste, le port du casque et des gants sont obligatoires. Votre chien doit avoir 18 mois.



### Canimarche

La Canimarche consiste à marcher avec son chien. C'est une activité naturelle que tout le monde peut pratiquer. Cette activité peut se pratiquer tous les jours (si l'état du marcheur et de son chien le permettent).

La Canimarche est aussi un bon entraînement pour les jeunes chiens (sociabilisation, apprentissage des ordres de directions, port du harnais...) Votre chien doit avoir 12 mois.

Ainsi, vous partagerez un moment unique avec votre chien, peu importe sa taille tant qu'il y a l'envie... Nous mettons un point d'honneur à mettre en avant au sein de notre association certaines valeurs du sport et surtout le respect de l'animal.



Le Canisport du Gois propose des entraînements collectifs. En effet, ces disciplines se pratiquent en loisirs ou en compétition.

### **Voici quelques résultats de compétition :**

Deux de nos adhérents ont participé au Bretagne Sud Challenge à Rochefort en terre dans le Morbihan. Compétition mêlant toutes les disciplines du Canisport (Canicross, Canimarche et Canivtt).

Anastasia a participé au Canimarche avec son chien Jungko (husky de sibérie), parcours de marche rapide de 4 km. Elle est arrivée 9<sup>ème</sup> avec une allure moyenne d'environ 6km/h.

Et Emma, 11 ans, a participé au Canicross enfant avec son chien Lucky (husky de sibérie). Une course de 2 km dans des conditions plus que boueuses. Elle est arrivée 8<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des filles : beau résultat pour une première participation, en courant en moyenne à 11km/h.

Nous espérons vous compter parmi nous prochainement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06.58.42.09.53 ou par mail à [canisportdugois@laposte.net](mailto:canisportdugois@laposte.net)

Vous pouvez dès à présent suivre l'actualité du club sur facebook :

[www.facebook.com/canisportdugois](https://www.facebook.com/canisportdugois)

ou directement sur le site internet : [canisportdugois.e-monsite.com](http://canisportdugois.e-monsite.com)

# Sport

## Les Archers du Pays du Gois (L.A.P.G.)

**Au revoir le LAM,  
bonjour le LAPG**

**Le club d'archers de Beauvoir sur Mer, autrement dit «Les Archers du Marais» (LAM) a été créé en 1995. René Robard en a assuré la présidence pendant de nombreuses années, remplacé par Alain Meyer, puis Joris Hilaire, en place actuellement.**

Le club, qui compte une quarantaine d'adhérents a changé de nom dernièrement. En effet, plusieurs clubs en France répondaient au même nom. De plus, considérant que des nouveaux archers, venus de plusieurs communes environnantes ont rejoint cette structure sportive, il était nécessaire de lui trouver une nouvelle identité. Etant la situation géographique, l'appellation «Les Archers du Pays du Gois» (LAPG), la plus proche de la réalité a été décidée.

Au niveau fonctionnement, pas de changement notable : les entraînements ont lieu chaque mercredi de 18h15 à 19h30 et vendredi soir (de 19h à 20h30 pour les débutants et de 19h à 22h pour tous) dans la salle de la Grand' Rue, allouée gracieusement par la municipalité de Beauvoir. Les archers du LAPG, affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc

(FFTA), peuvent donc participer aux compétitions officielles.

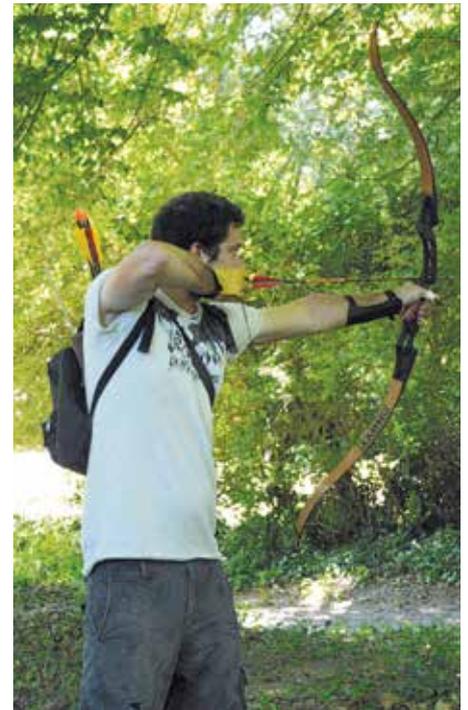
Parmi les jeunes, un bon nombre obtient de très bons résultats lors de ces rencontres. Les adhérents ont, de plus, commencé à exercer leur adresse sur des parcours 3D, en extérieur. Ces parcours comportent des cibles représentant divers animaux, depuis les plus petits (raton laveur, vautour...) jusqu'aux plus grands (Cerfs, ours, crocodile,...). L'accueil réservé à ce genre d'épreuve et les résultats obtenus le 8 mai à Saint Etienne de Mer Morte augurent bien de la qualité d'une équipe motivée qui se forme en ce moment.

Avec les beaux jours, le club désire optimiser l'usage du terrain extérieur. Pour cela un projet d'installation de cibles de façon pérenne permettrait de s'entraîner sur de plus longues distances et d'organiser des compétitions avec d'autres clubs. La section des archers de l'association des retraités sportifs belvéryns (ARSB) compte aussi une quarantaine d'adhérents qui partagent la même passion et les mêmes structures.

Il serait bon de se rapprocher de ces derniers et de collaborer pour améliorer ensemble ces équipements. Chacun pourrait également apporter

son expérience et son savoir faire lors de rencontres intergénérationnelles.

Ce serait l'occasion pour les jeunes et les moins jeunes de se confronter dans des compétitions amicales. Les vacanciers de passage pourraient aussi venir pratiquer leur sport et profiter de très bonnes conditions de tir. Cela ajouterait une «corde de plus à l'arc» de l'Office de Tourisme.



## Team Compétition Ecuries Kalypso

**Le Team Compétition Ecuries Kalypso est heureux de vous proposer durant les vacances d'été plusieurs activités que vous pouvez découvrir au sein de ses installations. Balades à cheval, en forêt, à la plage, stages, compétitions, découverte de la nature, chasse aux trésors sur la commune de Beauvoir sur mer : ces activités sont ouvertes à tous les niveaux.**

Quelques-uns de nos cavaliers iront participer aux Championnats de France à Lamotte Beuvron (41). Ces derniers se dérouleront le week-end du 17 juillet 2016. Un compte rendu et des photos seront visibles dans le club house des écuries, pour peut-être avoir de nouveaux rêves pour des jeunes cavaliers !

N'hésitez pas à nous joindre par téléphone ou sur facebook, nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.



## Shoto-Karaté

**«Des karatekas motivés plus que jamais»**

**«Nous sommes motivés plus que jamais, la disparition de JEAN, nous a rendu plus fort, il est parti avec courage, dignité, et m'a transmis un état d'esprit qui restera celui du club ! LE KARATE ne s'arrête jamais c'est un art de vivre, une façon d'être et de voir les choses, il permet de rester lucide en toute circonstance» cite Dominique LEBEL nouveau seïnsei du club.**

Avec Jean-Philippe MENETRIER (2<sup>ème</sup> instructeur) et Sébastien HENRY (président et 3<sup>ème</sup> instructeur du club), le cap est maintenu et le club est reparti de plus belle !

Depuis le début de l'année, 5 karatékas ont passé des examens de grades importants lors de stages nationaux dirigés par Senseï LAUTIER et Senseï SAWADA tous deux 7<sup>ème</sup> dan JKA (Japan Karate Association).

Deux nouvelles ceintures noires viennent gonfler les rangs de l'association :

Céline ZIANI 1<sup>ère</sup> femme depuis la création du club en 2005 à avoir obtenu le grade supérieur et Patrice CORBREJEAUD.

Richard DELEPINE, Dominique LEBEL et Sébastien HENRY ont été reçu aussi avec succès à leurs examens de 2<sup>ème</sup> DAN.

**La rentrée 2016 est attendue avec enthousiasme**

Les cours recommenceront le vendredi 9 septembre 2016 à 19h30 et grande nouveauté, nous mettons en place un cours pour les enfants de 7 à 10 ans. Appelé «Karaté kid». Ce cours sera une initiation et découverte du karaté sous forme d'exercices et d'activités ludiques adaptés aux enfants afin de les éveiller à notre discipline tous les vendredis de 18h15 à 19h15.

Le Karaté que nous exerçons se pratique sans coups portés, ni chutes, il est à la portée de tous, quelque soit

son âge, seul condition être en bonne santé.

Cet art martial permet de réagir avec lucidité, rapidité et efficacité face à toute agression.

Il permet de prendre confiance en soi et de garder la maîtrise des événements en toutes circonstances, d'affirmer les caractères timides et de tempérer les nerveux.

Les notions de travail, persévérance, concentration et respect y sont particulièrement présentes.

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter :

Henry Sébastien :	06 22 46 11 68
Lebel Dominique :	06 28 04 78 03
Ménétrier	
Jean-Philippe :	06 74 33 17 81

### Une page s'est tournée pour le SHOTOKARATE

**Noirmoutrin, passionné de peinture, il peignait les paysages de son île où il aimait la pêche à pied et la voile pour un tour en mer. Il partageait ses merveilleux moments avec ses amis qu'il captivait par ses histoires vécues ou sorties tout droit de son imagination.**

Soif d'aventures et de défis, il aimait les challenges et motive en 1995, 44 collègues de travail ou amis pour gravir les 4807 mètres du Mont Blanc, laissant les guides sur place plus que dubitatifs mais néanmoins enthousiastes à battre le record de la plus importante cordée jamais réalisée (34 personnes au sommet, âgées de 16 à 77 ans).

Impliqué dans plusieurs associations, il participe activement à la découverte du patrimoine Noirmoutrin via randonnée, danse, chant...

Entraîné en région Parisienne par son professeur de karaté Daniel Lautier (chef instructeur Madagascar et Cameroun 7<sup>ème</sup> Dan JKA et FFKDA) et conseillé par celui-ci, Jean n'hésite pas à partir au Japon sur invitation pour parfaire ses connaissances.

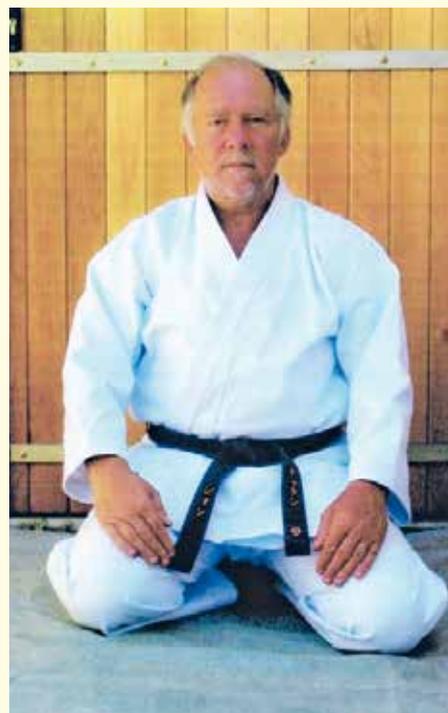
Il décide de créer le «Shôtô Karaté Beauvoir sur Mer» en 2005, très bien accueilli par M. Christian Thibaud, le maire de l'époque, et ses élus, son club rencontre tout de suite le succès auprès du public.

Il disparaît en mars 2016 à la suite d'un cancer et nous laisse les clefs du dôjô.

Sa méthode aujourd'hui nous la perpétons :

Pas de coup porté, pas de chute, un entraînement efficace qui s'adapte à tous les âges.

Au nom de tous les adhérents : «Merci Jean pour tout ce que tu as apporté».





Les 14 twirlers ayant participé au fédéral individuel à Celles Sur Belle les 16 et 17 avril 2016

## Océane Twirling

### SAISON 2015.2016

A partir de Février dernier, 25 twirlers ont entamé les championnats pour

cette saison et se sont présentés en compétition individuelle au niveau départemental, régional et fédéral. Voici donc les résultats individuels :

Individuels	Catégories	Départemental 7.02.2016 Saint Fulgent	Régional 20 et 21.02.2016 Semur en Vallon		Fédéral 16 et 17.04.2016 Celles Sur Belle
Louna BROCHARD	Poussines 1 <sup>er</sup> degré	3/3			
Lisa BOUCOT	Benjamine 1er	10/15			
Ethanie RABAUD	Benjamine 1er	12/15			
Valentine VOLONDAT	Benjamine 1er	13/15			
Amour PELLEIEUX	Benjamine Honneur	3/4	6/20	S	3/24
Sérine BACHOTET	Minime Honneur	9/25	11/25	S	2/36
Romane BOUCOT	Minime Honneur	19/25	14/25	S	33/36
Lola CHARTIER	Minime Honneur	18/25	17/25	S	31/35
Cindy QUEVEAU	Minime Honneur	22/25	6/26	S	18/35
Laureline TESSIER	Minime Honneur	16/25	20/26	/	
Amandine TOURETTE	Minime Honneur	17/25	24/26	/	
Dorine CHARTIER	Cadette Honneur	11/21	21/23	/	
Manon CULTIEN	Cadette Honneur	2/21	6/23	S	10/34
Alicia NICOLLEAU	Cadette Honneur	7/21	12/23	S	21/34
Noémie TORRES	Cadette Honneur	3/21	3/23	S	4/35
Océane BRET	Junior 1 Honneur	12/14	15/26	S	32/34
Marie BOUCOT	Junior 1 Honneur	2/14	7/26	S	5/35
Flora CHARRON	Junior 1 Honneur	7/14	8/26	S	10/35
Julie GOULEAU	Junior 1 Honneur	8/14	19/24	/	
Océane HUCHET	Junior 1 Honneur	4/14	10/24	/	
Claudie PERRAULT	Junior 1 Excellence	2/9	14/20	/	
Camille HERVE	Junior Excellence Sup	5/8	17/18	/	
Marion HERVE	Junior Excellence Sup	4/8	12/18	S	6/27
Marine THEISS	Senior Grand Prix	3/4	7/16	S	18/23
Romain GABORIT	Senior Grand Prix	1/1	2/3	S	2/6

L'ensemble des twirlers a participé ensuite aux championnats équipes qui avaient lieu : à Saint Jean de Monts le 1<sup>er</sup> mai dernier pour le départemental, au Vendespace à Mouilleron Le Captif (organisé par les clubs vendéens)

pour le régional les 14 et 15.05.2016. Le fédéral s'est déroulé quant à lui les 25 et 26 juin dernier à Languidic.

Voici les résultats des championnats cités ci-dessus :

Equipes	Départemental 01.05.2016 Saint Jean de Monts	Régional 16 et 17.05.2015 Mouilleron Le Captif	Fédéral 25 et 26/06/2016 Languidic
Poussines	3/7	14/19	
Espoirs 3 à 5 Minimes	3/6	7/11	
Espoirs 6+ Minimes	4/5	7/14	
Minimes Honneur	6/9	17/22	Sélectionnées
Minimes Excellence	1 <sup>ère</sup> /3	3/10	Sélectionnées
Cadettes Honneur	6/7	16/20	
Cadettes Excellence	1/1	1/1	Sélectionnées
Juniors Excellence	6/8	7/22	Sélectionnées
Juniors Grand Prix	1/1	2/4	Sélectionnés
Effectif Réduit	2/3	5/7	
Duo C Cécilia/Solene	1/4	4/10	Sélectionnées



Les 4 jeunes adultes en situation de handicap fiers de leur prestation au départemental et régional



Les cadettes Excellence lors de leur remise de récompenses au départemental équipes du du 1<sup>er</sup> mai 2016 à Saint Jean de Monts



Les Minimes Excellence accompagnées de leurs monitrices, Laura et Solène, récompensées pour leur 1<sup>ère</sup> place au départemental.

Lors du championnat départemental à Saint Jean de Monts, quatre jeunes adultes en situation de handicap ont présenté une démonstration avec une chorégraphie. Cette nouvelle section de twirling adapté s'entraîne à Challans et est notamment encadrée par Bernadette Rondeau (ancienne présidente de L'Océane Twirling et éducatrice technique spécialisée en IME). Nous la remercions pour cette belle initiative d'ouverture sur la différence qui a été renouvelée lors du régional au Vendespace et où le club de Sevres-Anxaumont a également présenté son équipe. Nous souhaitons vivement que ce sport puisse se développer et permettre l'épanouissement à ces jeunes. Nous encourageons les autres clubs à cette démarche.

La saison sportive s'est donc clôturée avec le gala annuel qui avait lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet dernier au complexe sportif sur le thème des «TWIRLING AWARDS» où l'ensemble des twirlers a démontré les chorégraphies aux parents et amis.

Les membres du bureau remercient les moniteurs et monitrices pour leur investissement quotidien ainsi que les bénévoles. Ceux-ci ont œuvré cette saison et ont permis la bonne réalisation du championnat départemental à Saint Jean de Monts et des manifestations que le club organise habituellement.

Pour tous renseignements, contacter Sandrine Huchet au 06.14.36.70.14 ou [oceanetwirling85@yahoo.fr](mailto:oceanetwirling85@yahoo.fr)



L'ensemble des twirlers de L'Océane Twirling lors du championnat départemental équipes du 1<sup>er</sup> mai 2016 organisé par le club au complexe sportif de Saint Jean de Monts



Cécilia Maindron et Solène Cultien

## ARSB : Association des Retraités Sportifs Belvériers

**La saison 2015-2016 est presque terminée. En supplément de la quinzaine d'activités sport et loisirs que nous proposons à nos adhérents, de nombreuses manifestations sont venues égayer l'année.**

Plusieurs concerts par notre belle chorale l'Echo de l'Océan, le Carnaval par la section Danse à l'occasion du Mardi Gras, malheureusement manque de participants. La soirée Karaoké très bien, un peu plus de monde et c'est parfait. Les deux représentations de l'activité théâtre par l'Arrêt du Cab. Le concours de belote à la salle polyvalente, une première réussie, à refaire. La balade dans le Saumurois très appréciée des participants. Sans oublier l'animation à la maison de retraite des Mathurins par la section Danse Country, un plaisir pour nos anciens et le personnel accompagnant, c'est aussi à refaire.... Et puis encore, une journée CODERS au Poirée sur Vie, rassemblement de plusieurs clubs affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive ou l'on propose différentes activités, une journée conviviale.

Nous terminons la saison avec notre traditionnel méchoui et enfin les vacances.....

Quelques activités perdurent pendant l'été adressez-vous à vos animateurs que nous remercions tout particulièrement pour leur investissement tout au long de l'année, merci aussi à ceux qui sont en formation actuellement.

En souhaitant que nos 330 adhérents trouvent dans ces nombreuses propositions leur bonheur, le bien-être et l'amitié. Notre but est de mettre en contact les personnes, en particulier les nouveaux arrivants pour que notre belle région soit pour eux une terre d'accueil.

La reprise générale est fixée au lundi 12 septembre. la chorale au vendredi au 9 septembre.

Le dimanche 9 octobre, un concert par L'Écho de l'Océan est prévu à la salle polyvalente de Beauvoir, les Vieux Gréments de Noirmoutier (Chants de Marins) participeront à cette soirée, venez nombreux.

Bon été à tous !

Les Co-Présidents

**Contact :**  
**Anne-Marie Leroy :**  
**02 51 68 63 44**



*Démonstrations de danse Country.*



*Visite des habitations troglodytes dans le Saumurois.*



# Sport détente

## Country Dance Club



Démonstrations de danse Country.

Samedi 28 mai 2016, de 19h30 à 2h00, le «COUNTRY DANCE CLUB» de Beauvoir sur Mer organisait sa première soirée de «Danses Country». Cette première manifestation a réuni

bon nombre de danseurs de qualité venus de Vendée, mais également des départements voisins.



Nous remercions très sincèrement les commerçants et organismes qui nous ont soutenus matériellement pour cette première, à savoir : «Super U de Beauvoir sur Mer», «Intermarché de Beauvoir sur Mer», «Credit Mutuel de Beauvoir sur Mer» sans oublier la municipalité dont les agents des «Services Municipaux» étaient à notre écoute afin de résoudre les petits détails techniques.

Les personnes désireuses de venir découvrir notre activité et s'initier à la Danse Country peuvent venir découvrir et s'informer lors de nos cours qui ont lieu, les mardis pour les «Novices et Intermédiaires» et le mercredi pour les «Débutants» de 19h à 21h à la salle «L'Abri du Marin» 235 rue du Port.

Les inscriptions pour la saison 2016-2017 pourront être enregistrées lors du «Forum des Associations» de Beauvoir sur Mer.

Pour tous renseignements et éventuelles inscriptions, se renseigner auprès de :

Fabienne (Présidente)  
au 02 28 17 07 49 ou 07 71 23 65 01

Jean-Philippe (Secrétaire)  
au 02 51 49 18 09 ou 06 33 42 10 26

## La pétanque belvéreine

En 2016, une dizaine de nouveaux joueurs sont venus grossir le club qui compte désormais 110 licenciés et adhérents.

Le printemps est le moment fort de la saison avec les différents championnats de Vendée avec la participation de nombreux joueurs y compris les féminines.

En Championnat de Vendée triplettes Promotion, deux équipes ont perdu en 8ème de finale, mais se sont qualifiées pour le Championnat de Ligne à Château du Loir (72).

Prochain temps fort de la saison : l'organisation des Concours d'Été,

en doublettes, en 4 parties, ouverts à tous, tous les vendredis de juillet et août à 19 h au boulodrome.

Venez nombreux découvrir notre sport ou loisirs !

Le Secrétaire, Michel Durandet  
Tél : 0629192385  
[petanquebelverine@yahoo.fr](mailto:petanquebelverine@yahoo.fr)



de gauche à droite,  
de haut en bas :  
Guy Alban  
Camille Thaboré  
Zakaria Jidi  
Christian Ancelin  
François Jolly  
Jacques Thaboré



Joueurs qualifiés pour le Championnat de Ligue Promotion

## Accueil de loisirs La Marelle

**Ouvert du 4 au 29 juillet et du 16 au 31 août 2016 pour la période de l'été.**

**P**ossibilité d'inscription :

- à la journée de 9h à 17h ;
- à la demi-journée (avec ou sans repas) de 9h à 12h ou de 13h30 à 17h ;
- accueil péricentre de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

### Le programme d'activités

#### Le thème de l'été :

- du 4 au 29 juillet : Les Super Héros
- du 16 au 31 août : Les jeux olympiques.

#### Les mini-camps

- **camp «Ô Phil de l'eau»** (9/12 ans), du 11 au 15 juillet 2016 à Saint Philbert de Grand Lieu (44), au camping Les Rives de Grand Lieu : équitation, baignade, randonnée nature, découverte des oiseaux, parcours d'orientation et grand jeu (en partenariat avec l'Office Enfance Jeunesse) ;
- **camp «Avatar»** (7/9 ans), du 18 au 22 juillet 2016 à Savenay (44) : hébergement sous tipi, parcours accrobranche, tir à l'arc, multi-jeux «La vallée des Korrigans» ;
- **camp «La ferme se rebelle»** (5/6 ans), du 22 au 24 août 2016 à Port

Saint Père (44), camping à la ferme de la Puillière : fabrication de beurre et de farine, traite des vaches.



#### Les sorties

- jeudi 7 juillet 2016 : parc de loisirs La Sablière à Challans (de 3 à 12 ans) ;
- mercredi 13 juillet 2016 : piscine à Beauvoir sur Mer (de 6 à 8 ans) ;
- mardi 19 juillet 2016 : escalade à Machecoul (de 6 à 12 ans) ;
- jeudi 21 juillet 2016 : Les jardins du Lorient à Venansault (de 3 à 12 ans) ;
- mercredi 27 juillet 2016 : piscine à Beauvoir sur Mer (de 9 à 12 ans) ;
- jeudi 8 juillet 2016 : Planète Sauvage à Port Saint Père (de 3 à 12 ans) ;
- mercredi 17 août 2016 : piscine de Beauvoir sur Mer (de 6 à 8 ans) ;
- jeudi 18 août 2016 : piscine de Machecoul (de 3 à 5 ans) et Dino's Park à Saint Hilaire de Riez (de 6 à 12 ans) ;

- vendredi 19 août 2016 : visite du marais salant Les Boucheaux à Beauvoir sur Mer (de 6 à 12 ans) ;

- mardi 23 août 2016 : escalade à Machecoul (de 6 à 12 ans) ;
- mercredi 24 août 2016 : piscine de Beauvoir sur Mer (de 9 à 12 ans) ;
- jeudi 25 août 2016 : ferme des Pommettes à Saint Jean de Monts (de 3 à 5 ans), activité poney à la ferme Kalypso de Beauvoir sur Mer (de 6 à 8 ans) et activité tir à l'arc à Beauvoir sur Mer (de 9 à 12 ans).



**Il reste encore de nombreuses places disponibles pour les journées centre, les sorties et les mini-camps.**

#### La fête du centre

Le vendredi 29 juillet 2016, à partir de 19H à la salle polyvalente de Beauvoir sur Mer.

### Tarifs des journées au centre :

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
Demi-journée	3,44 €	4,56 €	5,60 €	7,36 €	8,12 €	8,84 €
Journée	6,88 €	9,12 €	11,20 €	14,72 €	16,24 €	17,68 €
Péri-centre	0,43 €	0,57 €	0,70 €	1,10 €	1,30 €	1,60 €

### **Contacts**

#### **ALSH La Marelle**

9, rue de la Levée  
85230 Beauvoir sur Mer  
Tél : 02 28 10 78 32  
Mail : [clsh.la-marelle@orange.fr](mailto:clsh.la-marelle@orange.fr)  
Site internet : [la-marelle.wix.com/beauvoir\\_sur\\_mer](http://la-marelle.wix.com/beauvoir_sur_mer)



# Enfance / Jeunesse

## Office Enfance Jeunesse (9-17 ans)

En cette année 2016, nous axons nos priorités éducatives autour de l'éducation à l'image (éducation aux médias, image de soi...) et l'ouverture au monde !

### ➤ Le diagnostic de nos Espaces Jeunes

Depuis décembre dernier, un groupe d'une dizaine d'élus de l'association, accompagné du coordinateur, réalisent un diagnostic sur l'accueil jeunesse et, notamment, la complémentarité à trouver entre les 3 Espaces Jeunes de notre territoire. En effet, l'ouverture de ceux-ci, pour les 11-17 ans, les mercredis et samedis après-midi pose question. 4 réunions ont déjà eu lieu, ainsi que des visites auprès d'autres structures jeunesse, et des expérimentations vont voir le jour (cf.ci-dessous).

### NOUVEAUTÉ

### ➤ Ouverture des espaces Jeunes et programmes d'activités de l'été, du lundi 4 juillet au mercredi 31 août

Pour cet été, l'Espace jeunes de Beauvoir sur Mer sera le lieu privilégié des 16 ans et plus, avec un accueil libre et gratuit, les lundis, mercredis et vendredis de 17h à 19h. Nous n'oublions pas les 12-16 ans, qui pourront également utiliser ce lieu les mercredis et vendredis entre 14h et 18h.

Aussi, chaque vendredi, entre 17h et 19h, la pause de l'été permettra à chacun (jeunes comme adultes) de venir discuter, jouer, s'informer autour d'un goûter collectif...

Outre les séjours habituels, un minicamp pour les 9-13 ans, du côté d'Apremont, est en préparation ; il se déroulera du 9 au 11 août et conçu avec les enfants : nous vous attendons !

L'équipe d'animation ciblera ses actions autour de 3 publics afin de répondre, au plus près, aux attentes et besoins des jeunes :

9-12 ans

12-16 ans

16 ans et +

Les plannings d'activités (Juillet puis Août), pour les 9-12 ans et 12-16 ans, sont disponibles à la mairie, panneau d'affichage de l'Espace jeunes, les commerces...et sur notre site internet. On vous attend, donc, pour profiter de nombreuses animations à Beauvoir sur Mer, et sur le territoire du Pays du Gois, voire un peu plus loin !



### Infos et contacts

Adhésion annuelle familiale de 8€  
7 rue St Nicolas  
85230 Beauvoir sur Mer

☎ 02.51.54.83.87

Mail :

oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr

### Notre ACTUALITE

→ Site internet :

wix.com/beauvoir/office\_enfance\_jeunessefacebook.com/oej.beauvoirsurmer

**Fermeture annuelle  
du 5 au 10 septembre.**



# Culture / Loisirs / Environnement

## Atelier Belvérian Couture et Détente (A.B.C.D.)

L'association A.B.C.D. organise le 22 octobre 2016 une bourse aux jouets dans la salle de l'Ardoise verte.

- Dépôt des jouets le vendredi 21 octobre 2016 de 14h à 18h30,
- Vente des jouets le samedi 22 octobre 2016 de 9h à 12h30 et 14h à 16h,

- Retrait des jouets invendus le lundi 24 octobre 2016 de 16h à 17h.

Pour tout autre renseignement, contacter :

M<sup>me</sup> Yvonne FRITEL (présidente) au 02.51.68.76.73

M<sup>me</sup> Eliane BURGAUD (Vice-président) au 02.51.68.02.33



## Aéroclub Beauvoir Fromentine

L'Aéroclub de Beauvoir-Fromentine (ACBF) vous accueille sur l'aérodrome situé en bordure de la route départementale D22 entre Beauvoir et La Barre de Monts. Des journées portes ouvertes auront lieu les week-end des 14 au 17 juillet et des 13 au 15 août.

Vous pouvez venir pour découvrir nos installations et voir les appareils du club, avion et ULM voler. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, faire un baptême de l'air sur ULM ou avion (réservation recommandée pendant les week-end portes ouvertes)

L'Aéro-Club de Beauvoir-Fromentine possède un avion Rallye Commodore-150, 3-4 places dont l'entretien est effectué par un atelier de maintenance agréé ainsi qu'un ULM X-Air. Cet ULM a été équipé d'un

parachute de secours en septembre 2015 pour un maximum de sécurité.

Pour ceux qui souhaitent apprendre à piloter, l'aéroclub est déclaré comme organisme de formation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'instruction est assurée par un instructeur, pilote professionnel avion, instructeur et examinateur, ex-officier moniteur pilote sur hélicoptère dans l'armée française.

La formation théorique est dispensée dans la salle de cours de l'aéroclub, les élèves ULM et Avion recevant la même formation.

Les vols d'instruction, en double commande, ont lieu d'Avril à novembre.

Pour ceux qui hésiteraient à se lancer directement dans l'apprentissage du pilotage, l'aéroclub offre la possibilité de vols de découverte durant lesquels, accompagnés d'un instructeur, ils

pourront, après un «briefing» au sol, s'essayer au pilotage réel en vol, en double commande.

Contacts :

Aéro-Club de Beauvoir-Fromentine

Tél : 06 22 43 38 51

Mail: info@aeroclub-beauvoir.fr

Plus d'info :

www.aeroclub-beauvoir.fr

www.facebook.com/aeroclubbeauvoir

(Vice-président) au 02.51.68.02.33



## Ambreline

Le 15 mai dernier s'est déroulée, pour la 6<sup>ème</sup> année, l'expo-vente de poupées réalistes organisée par l'association Ambreline de Beauvoir sur Mer.

De nombreux visiteurs sont venus découvrir les bébés reborn réalisés par différentes créatrices.

Environ 300 personnes, habituées ou curieuses, sont venues admirer ces jolies poupées.

Afin de se faire connaître et de partager notre expo à travers une déco sympa, Marc Paquis, artiste graffeur de Beauvoir sur Mer, était aussi présent avec toutes ses toiles artistiques.

L'association Ambreline compte 15 adhérentes.

Le samedi 18 juin, 2 membres de l'association étaient présentes parmi différents artistes créateurs dans la galerie d'Hyper U Challans.



ssociation  
**Ambreline**



Notre marché de Noël aura lieu à l'Ardoise Verte les 26 et 27 novembre 2016.

Ambreline a pour projet de créer dans les mois qui viennent une conférence sur le développement personnel (comment trouver son équilibre dans ce monde qui évolue si vite et qui nous perturbe).

## E&E photographie

L'association E&E photographie a pour but : La photographie numérique sous toutes ses formes de la prise de vue en passant par le post-traitement jusqu'à l'impression.

L'association vous accueille le premier et le troisième samedi de chaque mois de 14h à 16h sauf en juillet / août.

Sortie ludique, formation, cours particulier Possibilités de cours sur une seule sortie. Reportage sportif, animalier, portrait, concert, religieux, autres...

Pour nous contacter : 02 44 36 66 12

Site internet : <http://photographie-marcq-eric.e-monsite.com/>



## Le Bouquet Salaïe

Les 35 membres du groupe folklorique avec son président Alain Biron ont terminé la saison d'hiver avec les répétitions. Nous avons débuté la saison des manifestations avec la Noce Maraichine du mois d'avril qui laisse toujours des gens sur la touche faute de places.

Ces derniers mois, nous avons participé au passage de la Flamme de Vie pour le don du sang à Beauvoir sur Mer. Le 4 juin, nous nous sommes déplacés à Moutiers les Mauxfaits pour une animation à l'Ehpad de l'Hermitage.

Comme tous les ans, à la demande de la municipalité, vous nous retrouverez sous les halles de Beauvoir le 14 juillet.

Le 23 juillet, nous serons présents à SION avec la fête de la Godaille, le 31 juillet, à Saint-Gervais pour la kermesse de l'Ogec et le 8 août nous accueillerons leurs nouveaux

arrivants. Comme tous les ans, nous serons présents le 13 août au Petit Bois à Fromentine et puis d'autres dates à venir.....



Dans cette actualité, une date importante est à retenir : le samedi 22 octobre. En effet, nous organisons une soirée avec Jean Piépié. Cet humoriste breton nous présentera son spectacle «Les Chiens font pas des chats». Venez nombreux profiter pleinement de ce moment de rire. Samedi 22 octobre - salle Polyvalente - 20h30.

La billetterie ouvrira en septembre mais réservez dès à présent votre date.

**Nous recherchons danseurs et danseuses de tout âge. Ambiance et formation garantie. N'hésitez pas à vous renseigner et même à venir nous voir en répétitions tous les vendredis soir à 20h30 salle polyvalente de Beauvoir sur Mer (à partir de fin septembre).**



Contact  
Président  
Alain Biron  
02 51 68 69 69  
par mail :  
bouquet.salaie@  
free.fr

## Club de la Brun'sie

Le club de la Brun'sie est toujours aussi actif grâce à une participation importante de ses adhérents aux diverses manifestations qui sont organisées : Concours de belote, loto, sorties à la journée, spectacles, voyages, activités manuelles (tricot, crochet,...), marche promenade ....

En prévision, la Cinéscénie du Puy du Fou le 3 septembre, spectacle Music-hall - salle Polyvalente de Beauvoir sur Mer, ouvert à tous (chansons, imitateur, magie, transformiste) le samedi 8 octobre à 16 h.

L'Acadie, un pays qui sera conté à Longeville sur Mer avec spectacle le 5 novembre 2016.

Auront lieu nos traditionnels repas d'Automne en octobre et le repas de Noël en décembre avec animation musicale.

On n'a pas le temps de s'ennuyer à la Brun'sie.

Nous souhaitons de Bonnes Vacances à toutes les Belvérites et tous les Belvéritains.

Le club reste ouvert aux adhérents en juillet et août pour les jeux les vendredis de 14h à 18h.

Nous renouvelons nos remerciements

à tous les commerçants, ostréiculteurs et à la municipalité qui continuent à nous apporter un soutien sans failles.

Le Président : BOUDRIE José



## L'Outil en main

A l'origine, il y a plusieurs années, quelques retraités des communes environnantes de diverses professions se sont associés afin de faire découvrir différents métiers manuels à des jeunes de 9 à 14 ans. En lui allouant un local au 105 route de la Roche, la municipalité de Beauvoir a apporté un sérieux soutien à l'association. «L'Outil en main» était né.

Plusieurs jeunes, garçons et filles ont, dès le début, été séduits par le concept. «Le samedi, de 9h30 à 12 h, ils viennent découvrir divers métiers. «De neuf au départ, nous sommes passés à 15, tous différents mais tous intéressants : Jardinage, cuisine, boulangerie, pâtisserie, carrelage,

menuiserie, plâtrerie, mécanique, plomberie, électricité, peinture, art floral, couture, matelotage et dernière arrivée, la coiffure» explique Jean-Pierre Bonnin, président de l'«Outil en main». Les jeunes profitent de l'expérience de leurs aînés pour s'initier à toutes les professions représentées, ce qui leur permet d'approcher tous ces métiers et d'acquérir de nombreuses bases et de découvrir peut être leur futur métier. Actuellement, 19 jeunes viennent suivre ces initiations, sous la houlette de 25 professionnels retraités, passant d'un métier à un autre. En mai dernier, «l'Outil en main» a ouvert ses portes au public afin de faire connaître ses activités. Chacun pouvait découvrir la dextérité des jeunes. Certains d'entre

eux avaient préparé des pâtisseries et amuses bouche pour les visiteurs. Les ateliers reprendront mi septembre, le samedi, de 9h30 à 12h. La cotisation annuelle est de 80 €.

**Pour tous renseignements ou inscriptions, appeler le 06 16 66 30 68.**



## Association des Amis de l'Isle de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le vendredi 29 juillet 2016 à 16 h à la salle de l'Ardoise Verte à Beauvoir sur Mer.

Au programme de cette Assemblée générale, réservée aux seuls membres adhérents de l'association : compte-rendu des activités de l'année passée, présentation des projets, renouvellement d'un tiers des membres du bureau.

A l'issue de cette Assemblée générale à 18h, se tiendra une conférence, ouverte à tous. Cette conférence donnée par Alain JACOBSEN, vice-président de l'association, aura pour thème :

**Histoire de la Crosnière  
Le courage et l'audace :  
Cornil Guislain, Jean Corneille  
et Auguste Jacobsen**



Auguste Jacobsen

## Ligue pour la Protection des Oiseaux du Gois et de ses abords



Balade nature au Sébaste

### LPO ça veut dire quoi ?

La Ligue pour la Protection des Oiseaux est une association loi 1901, créée en 1912. Elle a pour but «la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et en particulier, la faune et la flore qui y sont associées», et plus globalement la protection de la biodiversité.

### La LPO en Marais breton :

La LPO Vendée a une antenne en Marais breton, à Beauvoir sur Mer. De par la diversité de ses milieux (littoral, marais, bocage ...), le Marais breton est un territoire naturellement riche. La LPO Marais

breton travaille à la préservation de ce territoire d'exception en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, et en prenant en compte l'activité économique et sociale.

### En pratique, qu'est-ce que ça donne ?

Les nombreux bénévoles locaux sont épaulés par trois salarié(e)s et des écovolontaires. Leurs missions sont diverses : inventaires et suivis naturalistes, valorisation de l'agro-écologie sur le territoire, animation nature auprès des écoles et du grand public, ...

### D'accord mais en quoi cela peut me concerner ?

En plus de compétences scientifiques et naturalistes, la LPO Marais breton a une vie associative dynamique ! Plus de 100 bénévoles sur le Marais breton s'investissent, animent des sorties, partagent leurs connaissances, se retrouvent lors de soirées conviviales... C'est aussi ça la LPO et vous êtes les bienvenus !

### Les prochaines sorties en Marais breton :

- le 14, le 28 juillet et le 11 août : Bruits d'forêt en partenariat avec Biotopia
- le 20 juillet et le 03 août : Excursion nature en partenariat avec l'Ecomusée du Daviaud
- tous les mercredis de juillet : Point d'obs au Sébaste
- tous les jeudis du 7 juillet au 8 septembre : Balade nature au Sébaste
- et bien d'autres sorties dans le Guide des sorties 2016 (disponibles dans les Offices de Tourisme et au local LPO)

### Où puis-je me renseigner ?

Vous pouvez venir nous rencontrer au local de la LPO Marais breton : 16 rue de la Croix Blanche, 85230 Beauvoir sur Mer.

**Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 02.51.49.76.53, par mail à [maraisbreton@lpo.fr](mailto:maraisbreton@lpo.fr) ou consulter notre site internet : <http://vendee.lpo.fr>.**

## La société de chasse

Cette année, la société de chasse communale n'a pas perdu d'adhérents. Nous sommes 109 chasseurs avec une moyenne d'âge très élevée. Malheureusement, certains sociétaires ne sont plus parmi nous.

**GRANDE NOUVEAUTE 2016 :**  
permis de chasse gratuit - validation nationale gratuite - carte de société de beauvoir sur mer gratuite pour tout premier permis  
avis aux jeunes

Le Président  
GABORIT Sébastien



# Santé / Social

## ADMR

Un sourire au quotidien

Les services à domicile ?  
Tout le monde connaît !

**Mais, savez-vous que pour l'Association de Beauvoir Sur Mer ce sont environ 478 personnes qui ont fait appel à l'ADMR en 2015.**

Preuve que cette association apporte un réel service à la population locale.

Un membre de la famille hospitalisé ou atteint d'une maladie grave, des travaux ménagers qui deviennent plus difficiles avec l'âge et le handicap, la dépendance qui s'installe, une maman fatiguée par des naissances rapprochées mais aussi le quotidien difficile à prendre en charge quand les deux parents travaillent...

La famille n'est pas toujours proche ni disponible pour apporter une aide régulière.

**C'est pour cela que l'ADMR existe depuis près de 70 ans.**

**L'association de Beauvoir sur Mer emploie 55 salariées, dont 3 secrétaires.**

**Toutes activités confondues, ce sont plus de 46 500 heures de Travail effectuées en 2015**

Entretien du linge, ménage, rangement, préparation des repas, courses, sortie à proximité, aide à la toilette si besoin, c'est le quotidien des intervenantes à domicile. Mais aussi, garde à domicile d'une personne âgée en l'absence de l'aidant habituel, garde à domicile des jeunes enfants quand les autres solutions ne couvrent pas tous les besoins.

Les aides à domicile interviennent, parfois tous les jours, les passages sont programmés selon la situation et les besoins de chaque personne. Bien sûr ces services ne sont pas gratuits ! Le coût dépend de la situation de chacun, de l'organisme qui peut prendre en charge, des revenus du demandeur....

Le meilleur moyen pour y voir plus clair, se renseigner à Beauvoir sur Mer auprès du :

Secretariat de L'association  
2 Rue Des Écoles  
85230 Beauvoir Sur Mer  
☎ 02.51.49.86.03

Permanences au Public :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
Permanences Téléphoniques :  
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30,  
le vendredi de 13h30 à 16h



Ou contacter M. Michel DUPONT  
Président de l'Association  
☎ : 06.07.84.57.58

L'Association de Beauvoir sur Mer couvre également les communes de La Barre de Monts, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain



*Les services de l'AFNOR nous ont confirmé officiellement le renouvellement de la certification de notre association en novembre 2015. L'obtention de la marque NF services est le résultat de l'engagement conjoint du réseau ADMR et de notre Association Locale ADMR de Beauvoir sur Mer dans une démarche qualité, au service des personnes aidées et soignées.*

## AFD 85

**INFORMER, AIDER,  
CONSEILLER, ÉCOUTER TEL  
EST NOTRE DEVISE AU SEIN DE  
L'ASSOCIATION.**

L'Association Française des Diabétiques 85 permet aux patients diabétiques qui le souhaitent, de mieux s'informer sur cette maladie : les conséquences du diabète, l'avancée des recherches, les traitements en cours ...

L'AFD85 permet de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur cette maladie dont les conséquences peuvent être graves (atteinte des yeux, des artères, des reins) en l'absence de traitement correct.

L'Association Française des Diabétiques 85 permet également de soutenir les patients dans leurs démarches financières ou juridiques et de défendre leurs intérêts. L'ADF85 propose également des conférences à

thèmes, une revue nationale tous les 2 mois et bien d'autres avantages.

**En Vendée, le nombre de diabétiques est estimé à 21.000. Une maladie en constante progression :** la prévalence du diabète a **fortement augmenté** entre 2000 et 2005, avec un **taux de croissance annuel moyen de 4,7%**.

Entre 2000 et 2005, le diabète a augmenté dans toutes les classes d'âge, particulièrement chez les personnes âgées entre 70 et 89 ans. Ainsi, en 2005, le taux de prévalence maximum est constaté chez les 75-79 ans, avec 19,7% des hommes diabétiques et 14,2% des femmes.

**On estime à près de 7% le taux de diabétiques en 2025.**

**L'âge moyen des diabétiques s'élève à 65 ans.**



Le coût du diabète en France représente **18 milliards d'euros**, 1 milliard de plus tous les ans, 10.000 amputations par an, 30.000 décès par an, première cause de cécité avant 65 ans, 29.000 personnes par an.

Vous pourrez rencontrer notre association le **dimanche 14 août** pour notre **randonnée annuelle à Notre Dame de Monts** ainsi qu'à l'hypermarché **Leclerc de Challans** pour la **journée mondiale du diabète le 12 novembre 2016.**

**Diabétiques ou non, si vous êtes concernés par cette maladie vous êtes les bienvenues dans notre association.**

## Association Alcool Assistance

Lieu d'accueil de beauvoir sur mer  
association loi 1901 reconnue  
d'utilité publique

Président Mr PAGOT Loïc 15 rue du  
Vigneau 85160 Saint Jean de Monts  
Tel : 02.51.59.32.13

Email : loic.pagot@orange.fr

**Aide et accompagnement des  
personnes en difficulté avec  
l'alcool et leur entourage.  
une association qui marche  
à vos cotés.**

**soyons acteurs de notre santé !**

**Vous avez un probleme avec l'alcool :**  
Vous pouvez nous contacter au  
02.51.59.32.13 ou 02.51.68.34.37

Un de vos proches souffre de ce  
mal, le silence, l'isolement rendre  
vos relations difficiles.

Ne restez pas seuls, venez nous en  
parler simplement l'un ou l'autre, ou,  
ensemble, si cela vous paraît possible.  
L'alcool dépendance se soigne. Un  
réseau de compétences de proximité  
vous offre :

L'accueil - Une écoute sans jugement

- La confidentialité - Le soutien  
psychologique de ses groupes de  
paroles - La rencontre avec d'anciens  
malades pour vous conseiller et vous  
aider.

- Avoir le désir de rompre avec l'alcool.  
Accepter l'aide des autres. Rétablir  
la maladie alcoolique et l'expérience  
qu'ils en ont retiré font de nos militants  
les acteurs aptes à accueillir, écouter,  
comprendre et accompagner les  
personnes en difficulté avec l'alcool.

**Pour vous aider à :**

- Déramatiser le présent.
- Comprendre le pourquoi.
- Trouver des solutions simples.
- A vous sortir de votre maladie.

L'association ALCOOL ASSISTANCE  
vous aidera, si vous désirez, à suivre  
le bon chemin.

Elle vous guidera vers cette nouvelle  
vie faite de bonheur dans l'abstinence.  
Faites le premier pas car vous êtes le  
premier acteur de votre maladie.

Autant de décisions qui vous aideront  
à reprendre confiance.

• **Groupes de Paroles ouverts à  
tous : le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque  
mois à 20h30**

**Salle Océane Grande Rue à  
Beauvoir sur Mer.**

• **Groupes de Paroles Entourages :**  
**Tous les deux mois, le 2<sup>ème</sup> vendredi  
du mois**

**Se renseigner au 02.51.59.32.13.**

• **Permanences de l'association :**  
**le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de  
9h30 à 11h30**

**Bureau de l'Ardoise Verte à  
Beauvoir sur Mer.**

**IL FAUT OSER VENIR EN PARLER  
ALCOOL ASSISTANCE VOUS  
OUVRE SES PORTES**

## Association «Soleil d'Automne» aux Mathurins

Bénévoles au service des  
Résidents des Mathurins  
Aide aux activités et à l'animation.

Présidente

Madame CHAPOTEL Michelle

Mail : mich851@outlook.fr

## Association pour le don du sang bénévole du secteur de Beauvoir

**Le 30 avril, notre association a  
reçu la «Flamme de la Vie» pour le  
don du sang. Des coureurs à pied,  
des cyclistes, des marcheurs, le  
«Bouquet Salaïe» et les élus du  
Conseil municipal des enfants ont  
participé avec les membres de  
l'association à cette manifestation.**

Partie de Saint Briec, cette  
flamme est arrivée à Nantes le  
5 mai pour le congrès national de la  
Fédération National pour le Don du  
Sang Bénévole. On doit un grand  
merci à la municipalité et à tous les  
participants qui ont permis la réussite  
de cette manifestation.

Comme chaque année nous avons  
organisé un vide-grenier au Port du  
Bec le 15 mai. Les bénéfices de cette  
journée nous permettront de financer  
la promotion pour le don du sang,  
spécialement auprès des jeunes.

Notre principale activité est  
l'organisation des collectes de sang.  
Lors de la collecte de novembre nous  
avons accueilli 170 donneurs ; l'émotion

éprouvée lors des attentats a créé un  
grand élan de solidarité.

En mars, 90 donneurs se sont  
présentés pour le don. Au nom des  
malades MERCI à tous !!!

Recruter de nouveaux donneurs  
est un des principaux soucis des  
associations et de l'Etablissement  
Français du Sang. On peut donner  
son sang à partir de 18 ans et jusqu'à  
la veille des 71 ans. Donner son sang  
n'est pas douloureux et permet de  
sauver des vies. **Pour trouver un  
lieu de collecte, rendez-vous sur le  
site : [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)**

**Vous êtes en bonne santé  
Vous pesez plus de 50 kilos  
Vous n'êtes pas à jeun  
Vous avez entre 18 et 70 ans  
DEVENEZ DONNEURS DE SANG**

**Les prochaines journées  
«Don du Sang»  
auront lieu à Beauvoir  
le 15 juillet et le 22 novembre  
de 15h30 à 19h30.**



## Secours Catholique

Cette année, le Secours Catholique a soutenu 48 familles (soit 1.379 personnes) en leur procurant, tous les 15 jours, un coli alimentaire par le biais d'une distribution améliorée.

Le Secours Catholique soutient les familles de Bouin, Beauvoir sur Mer, Saint-Gervais et Saint-Urbain. Cette distribution alimentaire est effectuée le jeudi de 14h à 17h30. L'espace vêtements est ouvert à tous, tous les jeudis de 14h à 17h30. L'an passé, 777 personnes sont venues dans cet espace. Nous sommes également à l'écoute des personnes accueillies.

Une collecte nationale a été organisée les 14 et 15 novembre 2015, avec vente de pâtisseries à la sortie des messes.

Une collecte de la Banque Alimentaire a eu lieu les 27 et 28 novembre 2015 dans les deux grandes surfaces de Beauvoir sur Mer. Les acteurs qui ont permis de réaliser cette opération, ainsi que les donateurs sont vivement remerciés.

L'équipe du Vestiaire tient à remercier également les magasins pour leurs dons de vêtements et de chaussures.

L'équipe d'une vingtaine de bénévoles du Secours Catholique de Beauvoir Sur Mer, remercie chaleureusement cinq bénévoles (voir photo). Toutes ces personnes ont apporté durant près de 30 ans, de leur temps à la distribution alimentaire et au vestiaire, nous les remercions vivement.

Le samedi 21 mai, les 70 ans du Secours Catholique ont connu un vif succès.

Si vous désirez nous rencontrer, n'hésitez pas à nous rendre visite à l'antenne du Secours Catholique, située Route de Nantes (Place Saint Nicolas). Si vous désirez nous contacter, notre numéro est le 02.51.49.73.82.



de g. à d., M<sup>me</sup> Anne-Marie Thouzeau, M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Tougeron, M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Thomazeau, abs., M<sup>me</sup> Madeleine Garreau de Bouin et M<sup>me</sup> Claudette Joly de Beauvoir Sur Mer

## FNATH

L'association des accidentées de la vie conseille et soutient

Le rôle de l'association est d'assurer au quotidien le suivi juridique des dossiers et d'apporter ses conseils auprès des sections.

«Les valeurs défendues par notre association précise le président Jean-Claude Remaud, sont la solidarité et l'entraide.» A ce poste depuis de nombreuses années, il a annoncé son intention de passer la main au prochain conseil d'administration.

La section pays du Gois / Noirmoutier compte une soixantaine d'adhérents. Stéphanie Gousseau, juriste, est intervenue à l'occasion de l'assemblée générale de l'association. Elle a fait état des victoires obtenues comme la non-soumission des revenus de l'épargne aux conditions de ressources pour le versement de l'allocation aux adultes handicapés ou bien encore la réforme des retraites complémentaires qui échappe aux demandeurs handicapés ou invalides.

Le bureau de Challans, à la Coursaudière, reçoit, sur rendez-vous, le 2<sup>ème</sup> mardi et le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, de 9h30 à 12h. Contact : 02 51 37 06 15 ou fnath.85@orange.fr

# Professionnel

## ACAB : Association des Commerçants et Artisans de Beauvoir

Rendez-vous :

**Samedi 24 septembre 2016**  
de 8H30 à 18H00

autour des Halles et sur  
la Grand Place à Beauvoir sur Mer.

Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, La Foire Saint Michel évolue... L'ACAB a le plaisir de vous présenter sa nouvelle version et vous propose :

- Une Foire Artisanale intercommunales
- Un marché du Pays du Gois avec nos producteurs (locaux, bio...)
- Une restauration gourmande du Pays du Gois qui sera constituée avec 100% de nos produits locaux.
- «Soyons Tartes !!», concours de tartes sucrées maison organisé par le CME de Beauvoir sur Mer.
- Notre Bourriche du Pays du Gois, «A vous de trouver son juste poids !»
- Diverses animations pour les enfants

- Avec toujours la présence de notre vide-grenier

Pour clôturer cette agréable journée, un apéro-concert vous sera proposé avec le **groupe FMR** de 19H à 21H (concert gratuit).

Nous vous rappelons que cette manifestation a pour but de présenter le savoir-faire de nos multiples entreprises intercommunales au grand public et aux partenaires locaux.

Mettez en avant votre savoir-faire et votre entreprise via un encart dans le livret de la Foire Saint-Michel qui sera distribué prochainement.

Inscription auprès de l'ACAB **avant le 30 juin 2016 date butoir des inscriptions.**

Toute inscription après cette date sera majorée de 10 €

Pour toutes informations supplémentaires :

 ACAB Beauvoir sur Mer

ACAB Beauvoir sur Mer  
acab-secretariat@hotmail.fr  
8 rue Charles Gallet,  
85230 Beauvoir Sur Mer

**FOIRE**  
SAINT-MICHEL

organisée par l'ACAB 



## Bon à savoir

### Vitesse : tous responsables !

Le réseau routier de la commune de Beauvoir sur Mer est constitué de nombreuses voies en lignes droites sur lesquelles certains automobilistes ne respectent pas la vitesse maximale autorisée de 50 km/h.

Face à ces comportements dangereux, la municipalité a décidé de mener une opération de prévention routière par le biais de **contrôles de vitesse**.

Ces contrôles seront réalisés par la police municipale durant la période estivale.

**Soyons prudents,  
la sécurité est l'affaire de tous.**

### Nouveau menuisier à Beauvoir

JORGE Arnaud : 06.45.61.95.69



### Recherche musiciens pour orchestre

M. Ninnonet recherche des éléments pour créer un orchestre d'harmonie à Beauvoir.

Une association est en cours de création. Les répétitions débuteront en septembre et seront prévues le lundi soir à l'Abri du Marin.

Renseignements au 06 19 19 24 46.

### Nouvelle adresse de la Sous-Préfecture

54, Avenue Charles de Gaulle aux Sables d'Olonne

### Ma JDC sur mobile

Une application mobile pour la Journée défense et citoyenneté



## Attention aux démarchages frauduleux !

**Suite au signalement de plusieurs démarchages frauduleux sur la commune, la municipalité vous invite à faire preuve de vigilance et à ne jamais communiquer vos coordonnées bancaires par téléphone.**

**S**i un démarcheur se présente à vous au nom de la commune ou d'un autre organisme, veillez à lui demander sa carte d'accréditation,

et à avertir le service de la police municipale si vous suspectez un démarchage frauduleux.

Actuellement, la municipalité n'a mandaté aucun organisme pour faire du démarchage auprès des particuliers et des entreprises.



## La pêche à pied de loisir

**Préservons la pêche à pied en respectant les quantités et les tailles autorisées**

**L**e milieu marin est généreux mais pas inépuisable. Plus le site est investi, plus il devient indispensable d'en prendre soin, afin d'en assurer sa pérennité. La pêche à pied se pratique à basse mer sur l'estran : espace du littoral se découvrant à marée basse. Des marées de coefficient inférieur à 80 suffisent pour pêcher la coque ou la palourde.

Les **règles de la pêche à pied** dépendent des directeurs inter-régionaux de la mer (DIRM) et par conséquent, ces règles peuvent être différentes d'une région à l'autre d'où la nécessité de s'informer auprès des acteurs locaux.

- La pêche à pied est autorisée du lever au coucher du soleil.

- Elle est interdite à moins de 25 mètres du périmètre des parcs conchylicoles, ainsi que dans les allées séparatives.

- Elle s'exerce sans l'usage d'aucun navire ou embarcation. Il est interdit d'accéder aux gisements avec tout type de véhicule terrestre.

- Son produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur

et de sa famille. Il ne peut être colporté, exposé ou vendu.

Si utilisation d'un engin, seuls sont autorisés les deux suivants :

- Couteau pêche-palourde dont le manche ne dépasse pas 30 cm.

- «Grapette» (griffe limitée à 3 dents) non grillagée, avec une longueur de manche de 80 cm maximum, une largeur de fourche de 10 cm maximum, une largeur (ou un diamètre) de dents de 7 mm maximum, et une longueur de dents de 10 cm maximum.

L'usage de tout autre engin de pêche est interdit.

### Tailles minimales et quantités maximales

Coquillages	Taille minimale*	Quantité maximale Par personne
Moules	40 mm	5 kg
Coques	30 mm	3 kg
Palourdes	40 mm	3 kg
Huîtres Creuses	50 mm	3 douzaines
Bigorneau	-	3 kg
Pétoncles	40 mm	2 kg
Tellines	25 mm	2 kg

\*Tailles à mesurer sur la plus grande longueur des coquillages



Le jeu de l'été : Mots fléchés

ENVIEUX EFFONDREE		PROFIT PETITE PÂTISSERIE		CABINET DE NOTAIRE DÉMAR- REUR		NOTE CONFIRMÉS À LEUR POSTE		ONÉREUSE APRÈS LA SIGNATURE		BASSESSE DÉVERSÉ
SALADE VERTE TEMPÊTES						CHIFFRE DIVIN AFRICAIN				
								TRAIT LUMINEUX EXCLAMA- TION		
VIEUX DO ORIENT			REDRES- SENT ÉCHELONS							
					PREMIÈRE PAGE PAREIL				PARTICULE CUVETTE	
PETT RUMINANT	JOIE POPULAIRE STATION DES LANDES							ABSORBÉS ARTICLE		
						SALUE L'AN NEUF OBTENU				METTAIT SUR LA PAILLE
RETIRÉ VILLE TURQUE				COURBE DU FLEUVE NÉGATION						
								DUPE PERCÉ		ÉVASION
LIMITE ÎLE DE FRANCE						DYNAMIQUE PASSAGE À PIED				
		RISQUÉ		FAIRE DÉPARTE- MENT FRANÇAIS				DÉVÉTU ÉMISSION DE GAZ		
JEU DE PIONS INAMICAL			TROMPERAI TITANE AU LABO							
							APERÇOIT			
SOUVE- RAINE						SOMME EN JEU				

Solutions

E	T	D	E	N	R
I	O	A	L	I	S
A	B	S	E	R	A
N	U	A	G	I	R
F	A	C	T	I	F
U	L	B	U	L	E
E	M	E	A	N	D
R	E	G	U	I	S
S	B	U	S	E	S
D	E	N	E	D	E
T	U	R	E	L	E
A	I	N	A	D	E
T	O	R	N	A	D
L	A	I	T	U	E
C	A	S	T	R	O
P	C	H	E	S	E
J	G	E	D	E	S



Cet été, la municipalité de Beauvoir sur Mer  
vous propose notamment...

**Concours de peinture**  
Lundi 15  
août 2016

«Peindre Beauvoir sur Mer»

de 8h30  
à 17h

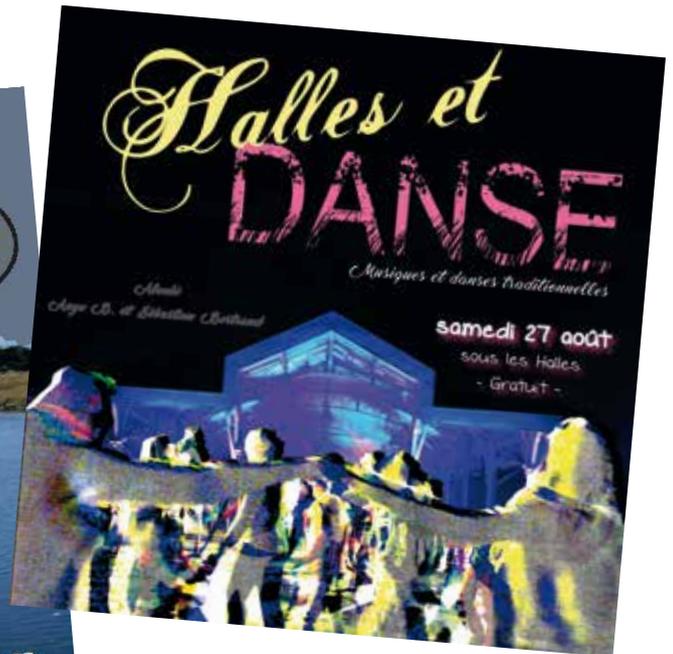
Concours ouvert à tous  
Prix : adultes - 5€  
gratuit pour les 8-18 ans

Renseignements : 02.51.68.70.32



**Halles et DANSE**  
Musiques et danses traditionnelles

samedi 27 août  
sous les Halles  
- Gratuit -



**FORUM** **SAMEDI 10 SEPTEMBRE**  
des associations

COMPLEXE SPORTIF

14h-18h

SPORT  
CULTURE  
LOISIRS  
ENVIRONNEMENT  
ENFANCE / JEUNESSE  
SANTÉ  
SOLIDARITÉ  
PROFESSIONNEL

Renseignements : 02 51 68 70 32 - [www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr)



... sans oublier les animations et feux d'artifices des 14 juillet et 15 août ainsi que les concerts de l'été à l'église St Philbert les mercredis 20 et 27 juillet, 3 et 10 août.

Scannez ce code et  
rejoignez l'Aluette  
sur Internet



**L'Aluette**  
Directeur publication : Jean-Yves BILLON  
Nombre d'exemplaires : 2390  
Conception et impression : Imprimerie du Marais  
Photothèque :  
Services municipaux et diverses associations  
Mairie de Beauvoir :  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 46 - 85230 Beauvoir sur Mer  
Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56  
site internet : [www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr)

